

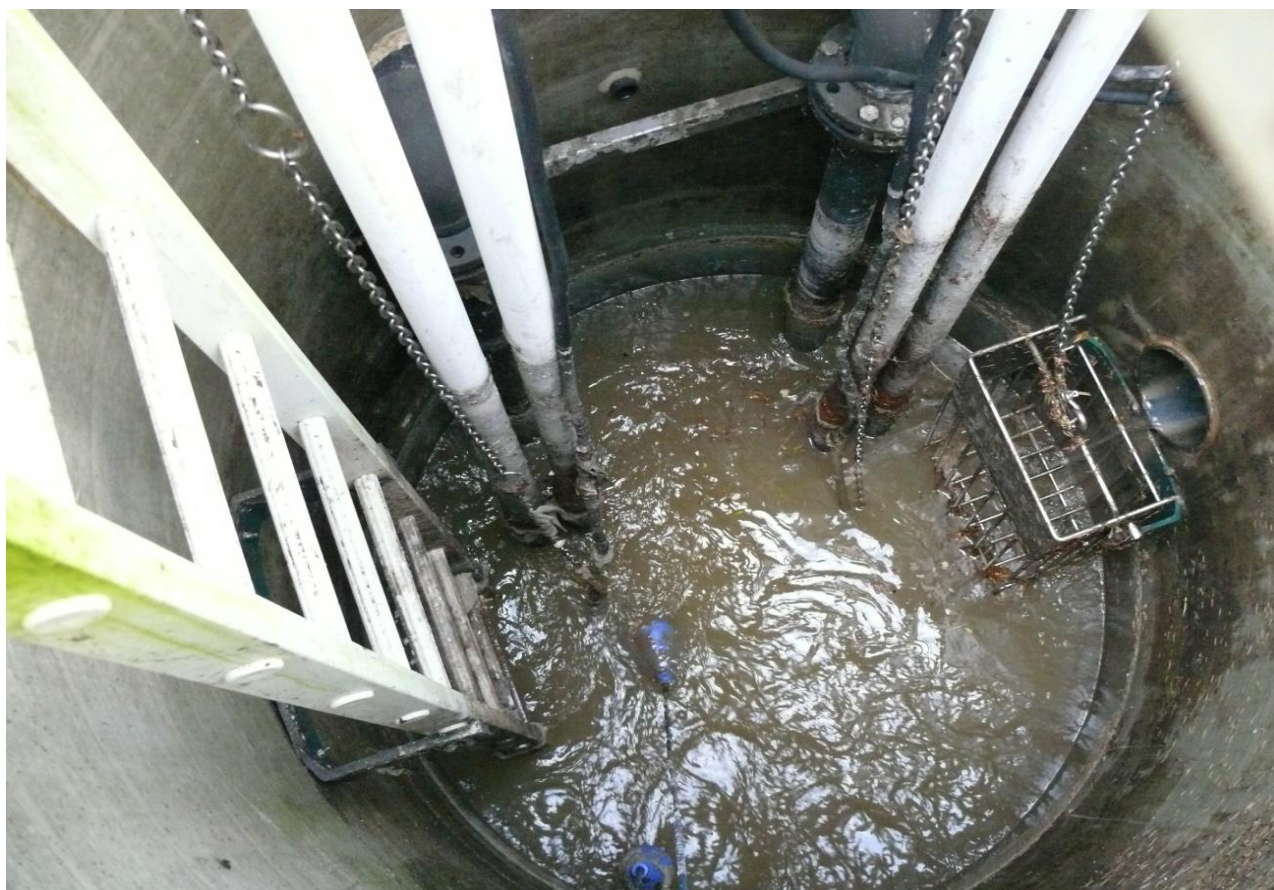


**STATION DE TRAITEMENT BIOLOGIQUE
DES EAUX USEES**

Centre d'Activités Economiques
Z.I de Franchepré
54240 JOEUF

✉: contact@orne-aval.fr

☎: 03-87-73-33-33



RAPPORT ANNUEL

**DES PRIX ET DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE**

2025

SOMMAIRE

Table des matières

SOMMAIRE	1
REGLEMENTATION RPQS	4
PERIMETRE SYNDICAL	4
PRESENTATION COMITE	5
ORGANIGRAMME	6
SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	7
LES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCES	8
PATRIMOINE ASSAINISSEMENT	10
1. Réseau	10
2. Ouvrages	11
3. Station d'épuration	12
BILAN STATION EPURATION	13
1. Autosurveillance	13
2. Résultat entrée de station	14
3. Résultat sortie de station	17
4. Bilans Officiels.....	21
5. Sous-produits	22
6. Boues.....	23
7. Consommation électrique.....	23
INTERVENTION REALISEES	24
1. Passages caméra.....	24
2. Entretien ouvrages et réseaux	25
3. Interventions réseau	26
4. Guichet unique	27
5. Dossiers d'instructions urbanisme	28
6. La participation au financement de l'assainissement collectif.....	29
7. Le diagnostic assainissement	30

GESTION USAGERS	31
1. Population	31
2. Abonnés	32
3. Volume facturé	33
LES FINANCES	34
SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	38
CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ASSAINISSEMENT (EAUX PLUVIALES ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF) :	39
LES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCES	40
LES FINANCES	41
INFORMATION SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	45
CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES	44
SERVICE EAU POTABLE	45
TRANSFERT DES COMPETENCES AU SYNDICAT ORNE AVAL	46
LES DELEGUES DES COLLECTIVITES ADHERENTES	47
LES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCES	47
PATRIMOINE EAU POTABLE	50
1. Réseau	50
2. Ouvrages	50
INTERVENTIONS REALISEES	52
1. Renouvellement des compteurs	52
2. Recherche de fuites	52
3. Interventions réseau	54
4. Consommation électrique	55
5. Nettoyage des ouvrages	56
BILAN DE L'ACTIVITE	57
1. Nombre d'abonnés	57
2. Volumes abonnés comptabilisés	58
3. Fiche intervention eau potable	58
4. Dispositif "Warsmann"	60
5. Qualité de l'eau	62
LES FINANCES	64
ANNEXES	68

Annexe 1. Statut du syndicat.....	69
Annexe 2. Glossaire	71
Annexe 3. Tableau Comparatif Indicateur ASS.....	73
Annexe 4. Tableau Comparatif Indicateur AEP	74
Annexe 5. Tableau Comparatif des Indicateurs ANC	75
Annexe 6. Facturation type 120 m3 pour l'assainissement et l'eau potable	76
Annexe 7. Evolution des prix TTC en assainissement et eau potable pour 1m ³	78
Annexe 8. Agence de l'Eau Rhin-Meuse.....	79

REGLEMENTATION RPQS

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement.

Le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) est un document produit tous les ans permettant de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service de l'assainissement. Ce rapport est **présenté au plus tard dans les neuf mois** qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

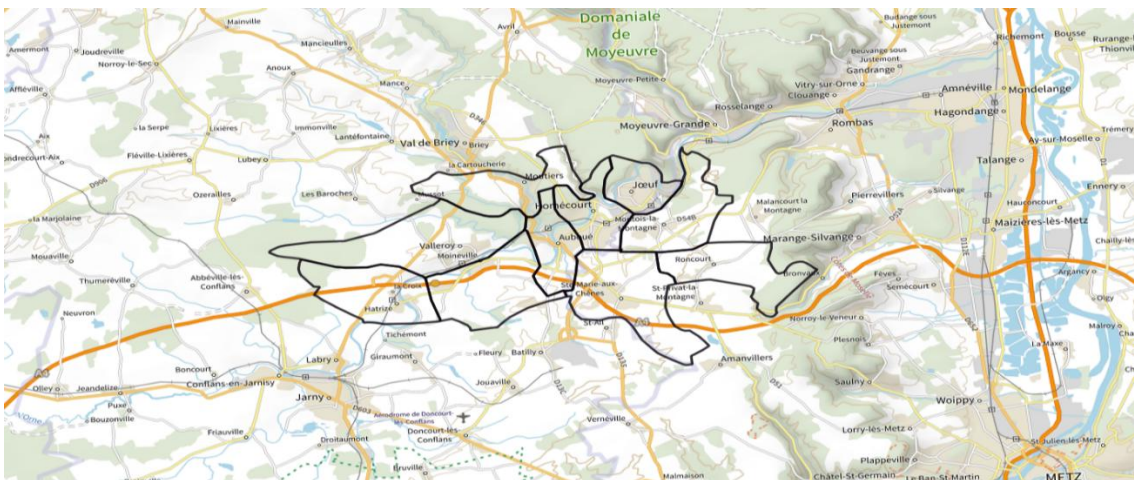
Le conseil municipal de chaque commune adhérente à un établissement public de coopération intercommunale, est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le maire **le présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois** qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

PERIMETRE SYNDICAL

Le syndicat Orne Aval regroupe les 10 communes suivantes : Auboué, Hatriz, Homécourt, Joeuf, Moineville, Moutiers et Valleroy, situées dans le département de Meurthe et Moselle (54) ainsi que les communes de Montois-La-Montagne, Roncourt et Sainte-Marie-Aux-Chênes (SMAC) situées en Moselle (57).

Les 10 communes d'ORNE AVAL représentent environ 29 000 habitants :



Carte : Périmètre syndical 54-57

PRESENTATION COMITE

Le comité est soumis, pour l'essentiel, aux mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux.

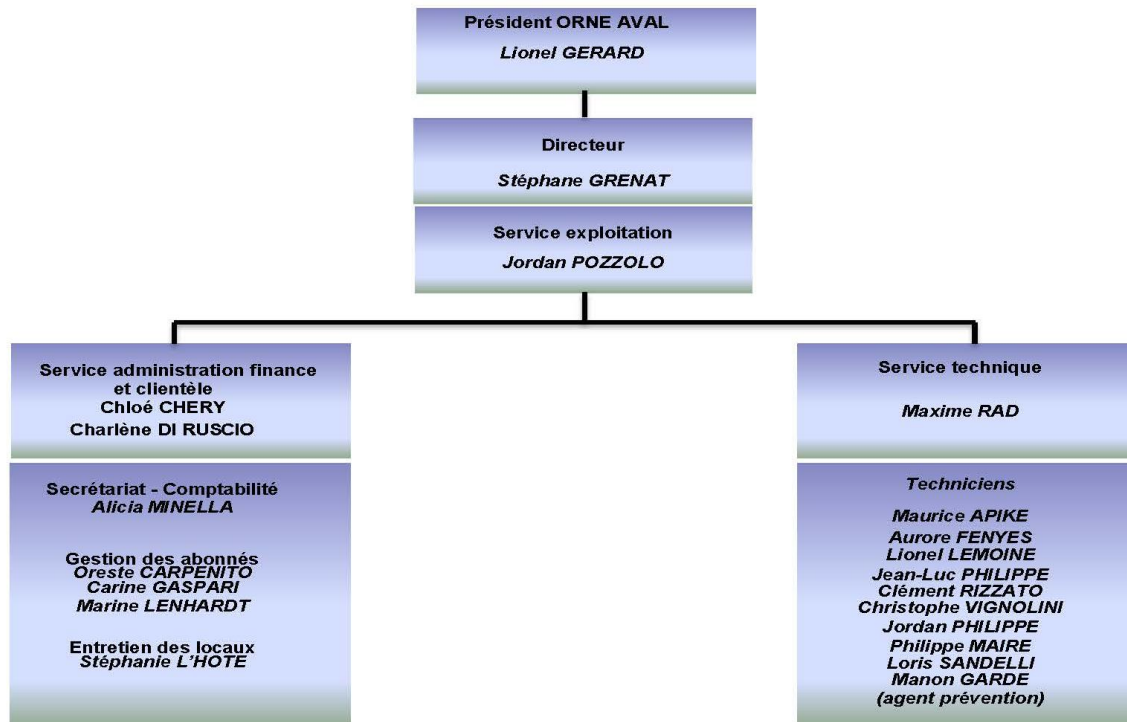
Il règle, par ses délibérations, les affaires qui sont de sa compétence en application du principe de spécialité, et ceci en respectant les lois et règlements relatifs au contrôle administratif et financier des communes.

Il vote, notamment, le budget, le compte administratif, les délégations de gestion d'un service public, et peut déléguer à son président et à son bureau certains actes d'administration courante, à l'exclusion des attributions qui lui sont expressément réservées par l'article L.5211-10 :

COMMUNE	NOM DES DELEGUES	FONCTION
AUBOUE	CIRILLO Joseph ZAMPETTI Raymond	Délégué Délégué
HATRIZE	GREGOIRE Éric MUSATO Coralie	Délégué Déléguée
HEMECOURT	TONIOLO Jean TONIOLO Philippe VALENTINI Romain	Délégué & 3 ^{ème} Vice-Président Délégué Délégué Eau
JOEUF	BALAIAN Sonia GERARD Lionel OREILLARD Nadine	Déléguée Président du Syndicat et de la Régie d'Exploitation Déléguée Eau & 2 ^{ème} Vice-Présidente
MOINEVILLE	CIANI Johann DUPONT Charlotte KRAJNIEWSKI Jonathan	Délégué Déléguée Délégué Eau & 4 ^{ème} Vice-Président
MONTOIS-LA-MONTAGNE	DUFFAU Luc TRIPODI Dominique	Délégué Délégué & 5 ^{ème} Vice-Président
MOUTIERS	GILLANT Cyprien KUSIOR Pascal MACHADO Aline	Délégué Délégué Eau Déléguée
RONCOURT	RISCHE Maxime ZAPALA Philippe	Délégué Délégué
STE MARIE AUX CHÊNES	CAMPAGNOLO Jean-Louis HAJDRYCH Norbert	Délégué & 1 ^{er} Vice-Président Délégué
VALLEROY	GRIMALDI Marcel LAMORLETTE Christian MOUGEL Jean-Philippe	Délégué & 6 ^{ème} Vice-Président Délégué Eau Délégué

Le syndicat est administré par un comité composé de représentants des membres élus à raison de deux délégués par commune membre pour la compétence obligatoire (assainissement). Tout membre qui délègue au syndicat à titre optionnel la distribution ou la production d'eau potable désigne un délégué supplémentaire.

ORGANIGRAMME



- 8 femmes
- 12 hommes

Le personnel du syndicat est composé de 20 agents soit 19,28 équivalent temps plein.

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

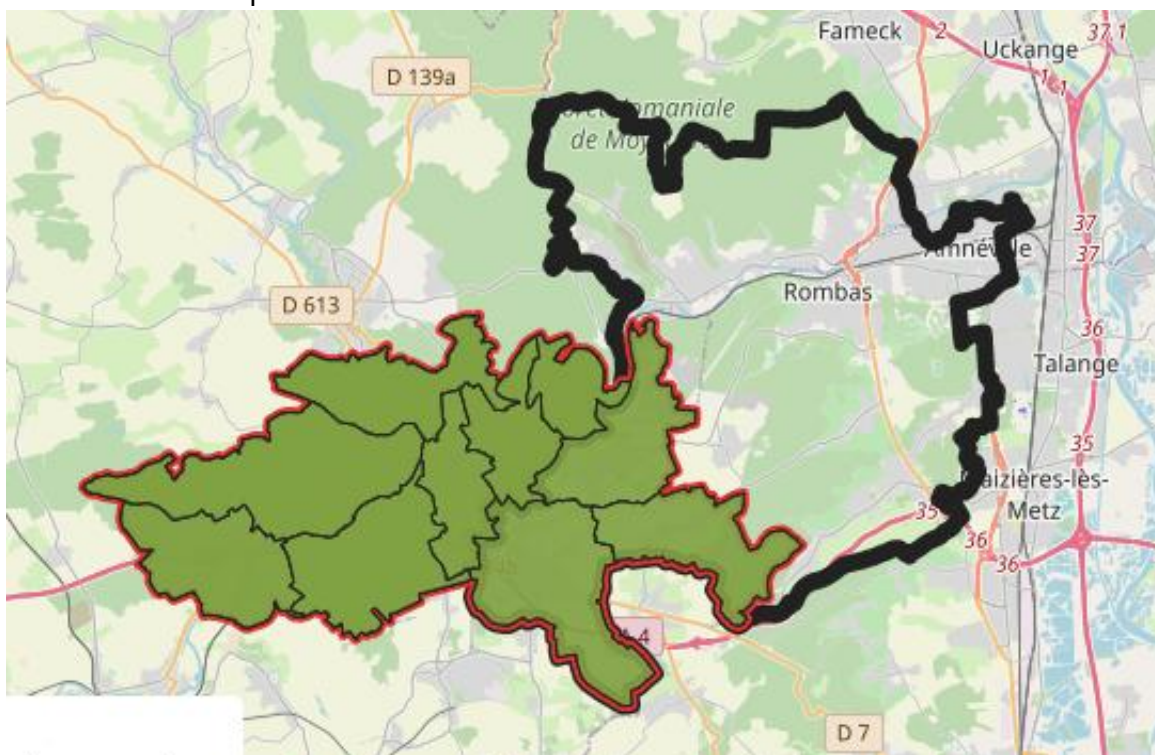
Le service public de l'assainissement a pour mission de collecter et de traiter les eaux usées et les eaux pluviales avant leur retour au milieu naturel. Il est également en charge des relations avec le consommateur : informations, gestion des demandes, facturation... Le service « assainissement » comprend la collecte, le transport et le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination ou la valorisation des boues produites lors des traitements.

Les 10 communes adhérentes ont confié au syndicat Orne Aval l'exploitation en régie du service d'assainissement.

Les eaux usées sont collectées et transportées par le réseau public de collecte et sont acheminées via les ouvrages de pompage jusqu'à la station d'épuration du Syndicat Orne Aval située sur le ban communal de Moyeuvre-Grande. Une fois traitées, ces eaux sont restituées au milieu récepteur naturel : L'Orne.

Compétences liées au service :

- Collecte
- Transport
- Dépollution



Carte : Compétence et service en assainissement collectif

LES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCES

Ces indicateurs sont fournis (décret n°2007-675 du 2 mai 2007) chaque année et permettent d'apprécier les performances du service d'assainissement sur les éléments clés que constituent :
(En Annexe un Comparatif avec l'année 2025)

- ✓ La continuité du service
- ✓ L'état du patrimoine,
- ✓ La gestion des installations,
- ✓ La satisfaction des usagers,
- ✓ L'accès au réseau.

Code	Titre	Valeur
D201.0	Nombre d'habitants desservis	29165 hab
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	4 unité
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	376,8 tMS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	2,6 €/m ³
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année {1} (hors travaux)	3276527,02 €HT
DC.195	Montant financier des travaux engagés	647404,81 €HT
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,95 %
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	119 points
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100,0 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	100,0 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100,0 %
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	100,0 %
P207.0	Montant des actions de solidarité	0,0089 €/m ³
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	0,034 nb/1000hab
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	4,2 nb/100km
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,14 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100,0 %
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	120 unités
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,7 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	5,16 %
P258.1	Taux de réclamations	0,07 nb/1000ab

VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	- unité
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	1,0 unité
VP.046	Nombre de points noirs	10,0 unité
VP.056	Nombre d'abonnés	14911 ab
VP.068	Volume facturé	1273224 m ³
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	236,91 km
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	11314,0 €HTVA
VP.124	Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	15069 ab
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	1,61 km
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0,35 km
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	1,0 unité
VP.175	Nombre d'habitants desservis	29165 hab
VP.176	Charge entrante en DBO5	890,88 kg DBO5/j
VP.182	Encours total de la dette	2835373,53 €
VP.183	Epargne brute annuelle	1639273,77 €
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année {0}, au 31/12/{1}	2980839,02 €TTC
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	1750,0 kg DBO5/j
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	206,33 km
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	30,58 km
VP.208	Quantité totale de boues évacuées	376,78 tMS
VP.209	Quantité de boues admises par une filière conforme	376,78 tMS
VP.228	Densité linéaire d'abonnés	62,74 ab/km
VP.229	Ratio habitants/abonnés	1,96 hab/ab
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/{1} sur les factures émises au titre de l'année {0}	153688,23 €TTC

PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

1. Réseau

L'essentiel du réseau est de type unitaire (seuls quelques quartiers et lotissements ont un réseau de type séparatif). Composition du réseau par type :

- ✓ 42,40 km d'eaux pluviales
- ✓ 30,58 km d'eaux usées
- ✓ 195,29 km unitaire (82 %)
- ✓ 12,80 km de refoulement

Le réseau totalise une longueur d'environ 281 km, comporte 49 ouvrages d'assainissement (postes de relevage-refoulement, bassins de retenue de pollution, dessableurs) et 100 déversoirs d'orage.

Les installations de pompage sont équipées d'un système de télésurveillance, permettant de signaler les anomalies de fonctionnement de manière instantanée à l'équipe de permanence. Cet équipement permet également l'enregistrement du fonctionnement (historique) et signale les intrusions.

Linéaire réseau par commune : * hors branchement :

COMMUNE	RESEAU UNITAIRE	EAUX PLUVIALES	EAUX USEES	REFOULEMENT	TOTAL en ml
AUBOUE	17841	2972	3017	2464	26293
HATRIZE	5589	1651	1424	1426	10090
HEMECOURT	31571	3793	3711	1658	40733
JOEUF	51414	3758	1442	1410	58023
MOINEVILLE	9653	4456	3140	2183	19432
MONTOIS LA MONTAGNE	12054	7426	6488	520	26487
MOUTIERS	15159	2201	484	0	17844
RONCOURT	8594	2475	414	0	11483
SMAC	24729	11632	9457	1208	47027
VALLEROY	18689	1982	1007	1931	23609
TOTAL	195292	42346	30584	12800	281022

2. Ouvrages

Communes	Installations	Volume bassins retenue de pollution	Dessableurs	Déversoirs d'orage
AUBOUÉ	Rue du Lavoir PR Auboué		1	16
HATRIZE	Rue des Quintières BRP Hatrizé	125 m ³		8
HOME COURT	Rue de le Prairie Rue de la République Brasserie Universelle	140 m ³	3	18
JOEUF	Rue Clémenceau Rue Gargan Rue de Ravenne Sainte-Anne Sous les Roches	5000 m ³ - 800 m ³		7
MOINEVILLE	Rue du Moulin Serry Beaumont BRP Moineville	150 m ³		6
MONTOIS LA MONTAGNE	PR2 PR3 PR4 BRP Montois	280 m ³ - 160 m ³		7
MOUTIERS	Rue d'Angleterre Les Clairières BRP Moutiers PR Mairie	160 m ³	1	9
RONCOURT	Impasse Saint Georges BRP Roncourt	120 m ³		1
SMAC	Grimonaux Cuny Cora Gendarmerie	660 m ³		20
VALLEROY	Route de Briey Rue de Lorraine	400 m ³ 210 m ³		8
TOTAL	32	8205 m³ (12 ouvrages)	5	100

Les différents ouvrages du réseau :

- ✓ 32 installations de pompage
- ✓ 12 bassins de retenue de pollution
- ✓ 5 dessableurs
- ✓ 100 déversoirs d'Orage

3. Station d'épuration

Le syndicat Orne Aval exploite une station d'épuration située sur le ban communal de Moyeuvre-Grande (57). Cette station a été mise en service en octobre 2005 d'une capacité de 34 000 Equivalent-habitants par temps sec. Cet ouvrage prend en charge les eaux usées urbaines et traite la pollution carbonée, azotée ainsi que le phosphore, afin de respecter les normes européennes de rejets en vigueur. Le milieu récepteur des eaux préalablement traitées est : l'Orne.

Trois filières de traitement sont présentes sur le site :

- ✓ La filière eau
- ✓ La filière boue
- ✓ La filière désodorisation

Taille de l'ouvrage : 34 000 EH (temps sec), 51 000 EH (temps de pluie)

NB : capacité définie par l'arrêté préfectoral d'autorisation

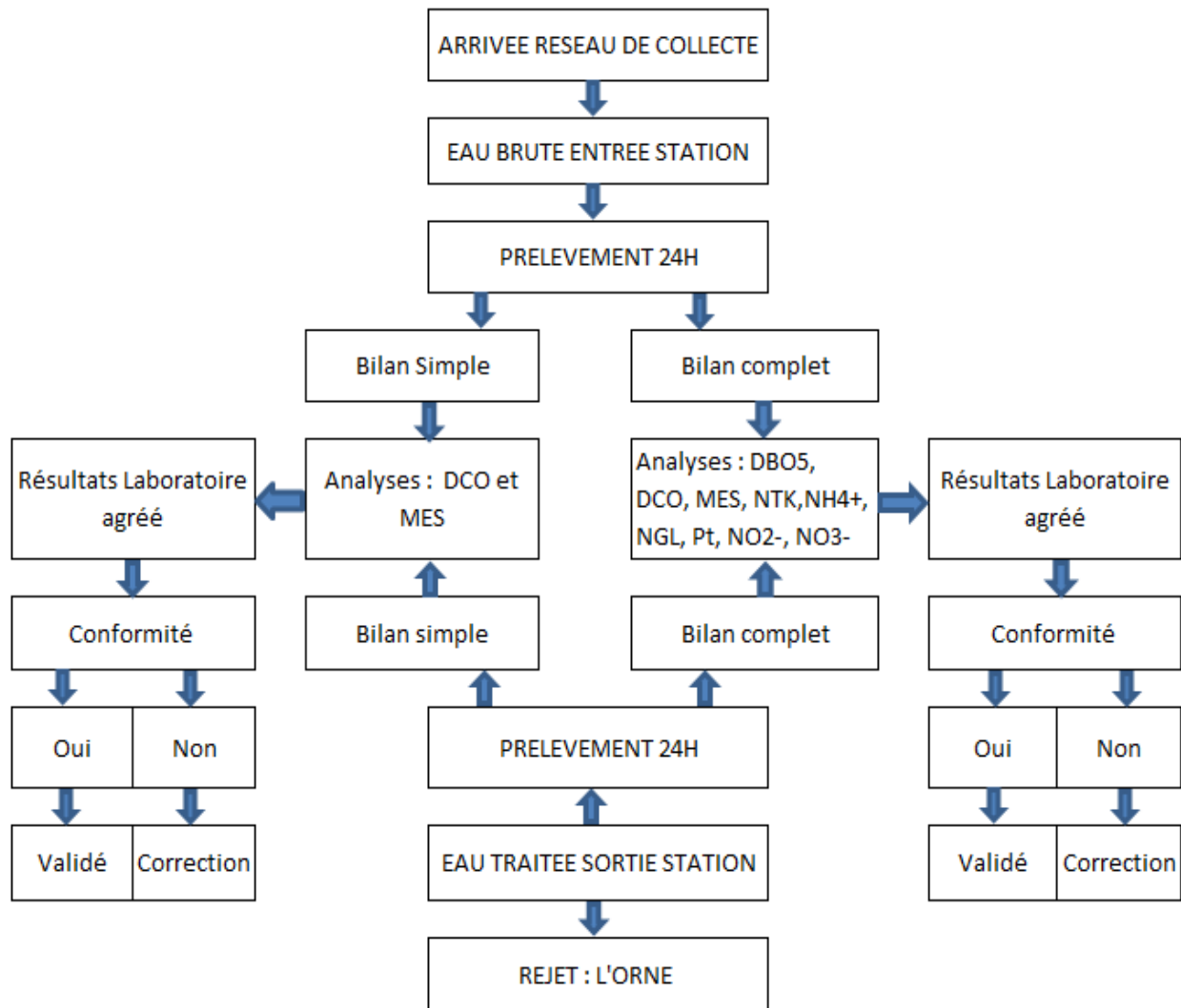
FLUX DE POLLUTION		
Paramètres	Flux temps sec kg/j	Flux temps pluie kg/j
DCO	4420	6630
DBO5	2040	3060
MES	2380	4760
NTK	510	612
Pt	136	163
DEBITS ENTRANTS		
Débits	Flux temps sec	Flux temps pluie
Débit journalier m ³ /j	10200	20400
Débit de pointe m ³ /h	425	850

BILAN STATION EPURATION

1. Autosurveillance

C'est l'ensemble des résultats des analyses et des bilans 24 h. Ils sont effectués à partir des échantillons moyens 24 heures en entrée et sortie de station.

Schéma fonctionnel :



Des analyses sur la station d'épuration sont également effectuées en entrée et en sortie de station par des micro-méthodes et des méthodes de terrain (DCO, MES, NO_3^- , PO_4^{3-} , NH_4^+ , O_2 dissous, pH, taux de boues, indice de Secchi) qui permettent le pilotage de la station.

NB : Le planning des analyses de la station est obligatoirement transmis à la police de l'eau et l'agence de l'eau, pour validation.

2. Résultat entrée de station

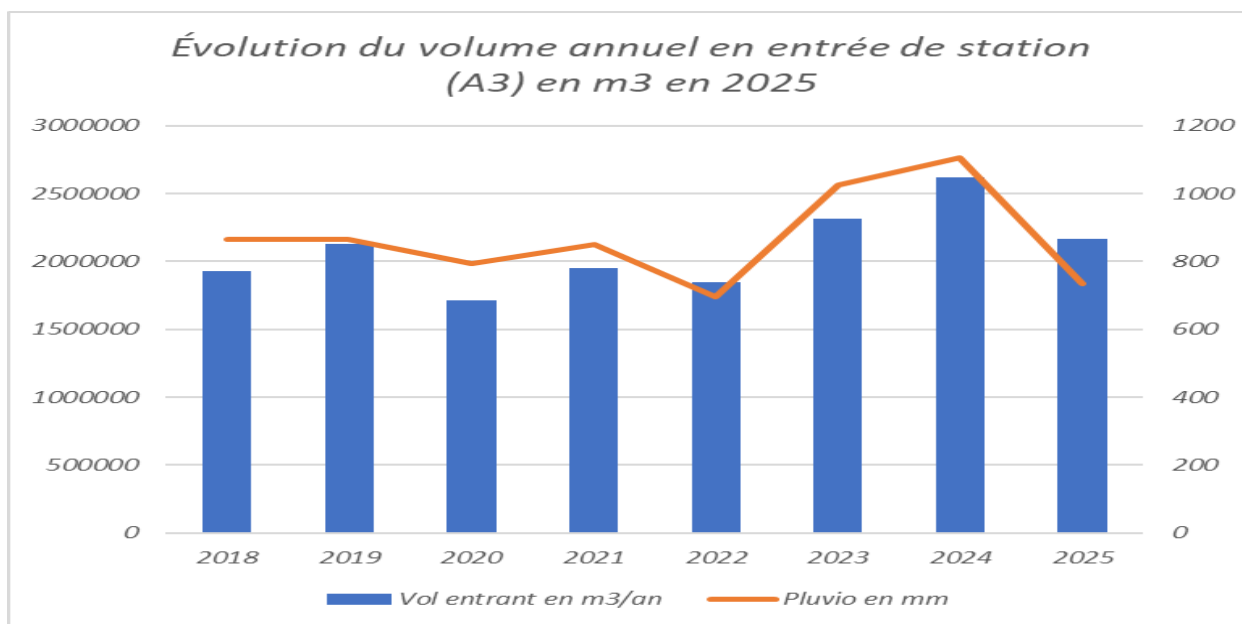
Les flux d'entrée :



Tableau d'analyses des données des flux d'entrée :

	DCO	MES	NTK	DBO5	Pt
Moyenne	2 498.31	1 312.59	282.39	890.88	29.14
Min	406.19	153.20	17.94	73.76	9.65
Jour Concentration Min	09/09/2025	16/06/2025	19/05/2025	16/06/2025	16/06/2025
Max	13 063.82	9 441.08	987.33	2 654.13	94.49
Jour Concentration Max	16/04/2025	16/04/2025	20/10/2025	20/10/2025	20/10/2025
EH (DBO5)	14848				

Ci-dessous l'évolution des volumes entrant à la station d'épuration :



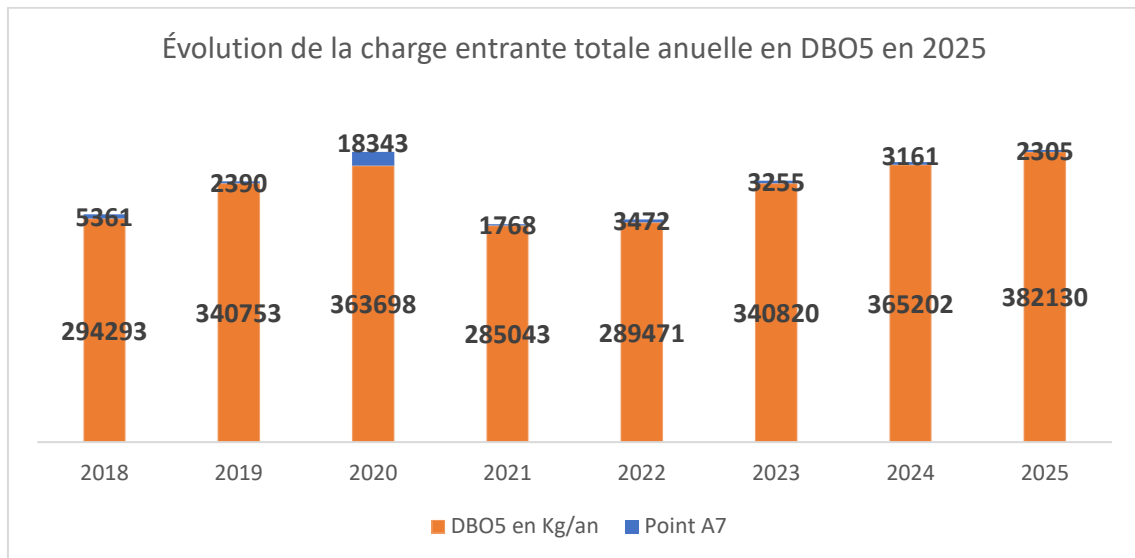
L'histogramme ci-dessus illustre l'évolution du volume annuel en entrée de la STEP depuis 2018, ainsi que la pluviométrie correspondante. Une baisse des volumes entrants a été observée par rapport à 2024, principalement en raison d'une baisse de la pluviométrie d'environ 33 %. Il est à noter que le réseau est unitaire à 78 %.

Charge hydraulique :

- ✓ Volume d'eau brute : **2 167 500 m3** soit **180 625 m3/mois** (avec 10 200 m3 tps sec)
- ✓ Taux remplissage mensuel moyen : **58 %**
- ✓ Taux remplissage maximum : **87 %**
- ✓ Taux remplissage en pointe : **142 %**



Ci-dessous l'évolution de la charge en DBO₅ en entrée de station :



NB : A7 = apport extérieur (matière de vidange)

Charge organique :

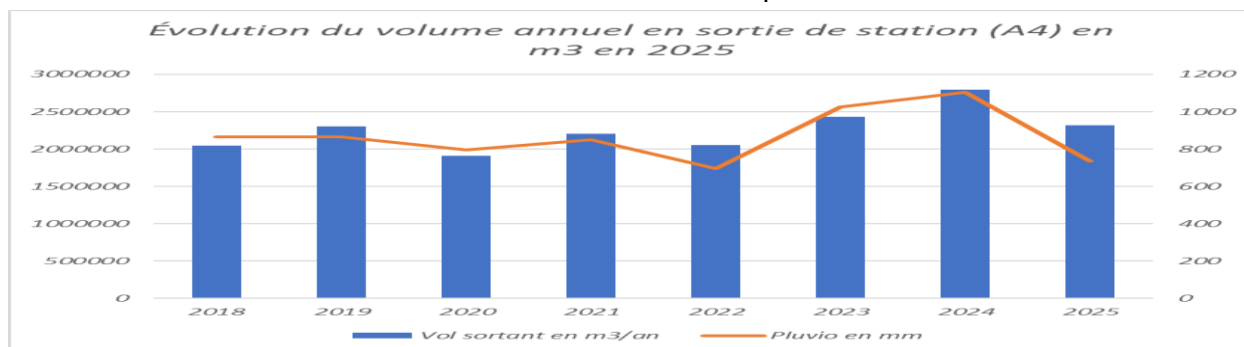
- ✓ Taux de charge en DBO₅, moyen mensuel : **44 % (avec 2040 kg/j tps sec)**
- ✓ Taux de charge en DBO₅, maximum mensuel : **80 %**
- ✓ Taux de charge en pointe en DBO₅ : **130 % soit 44 235 EH**



Travaux Clarificateur : réhabilitation goulotte et pont

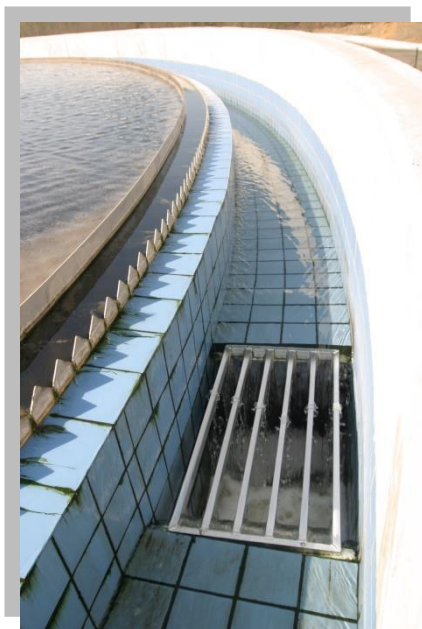
3. Résultat sortie de station

Ci-dessous l'évolution des volumes sortant à la station d'épuration :



L'histogramme ci-dessus, nous montre l'évolution du volume annuel en sortie de STEP

2 320 801 m³ rejeté pour l'année 2025



Rejet des eaux traitées

Concentrations en sortie des paramètres réglementaires :

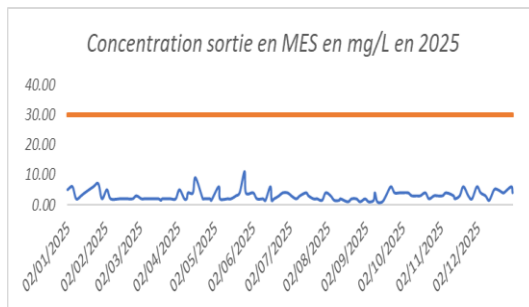
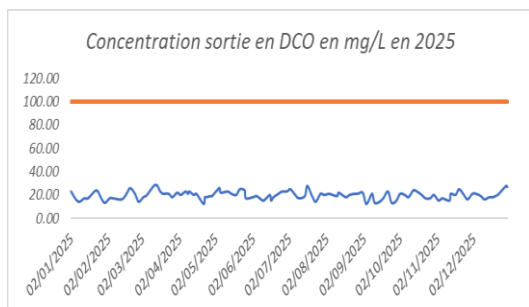
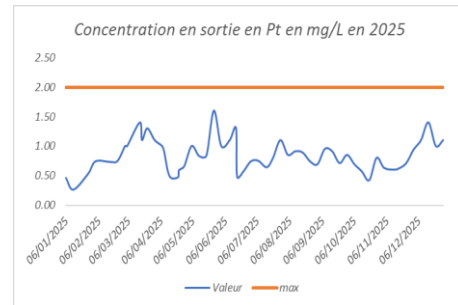
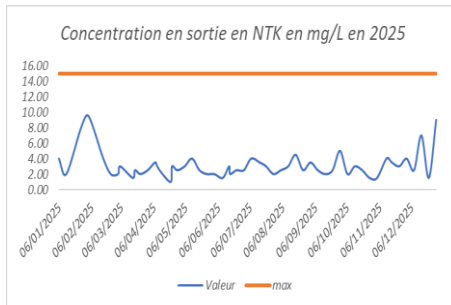
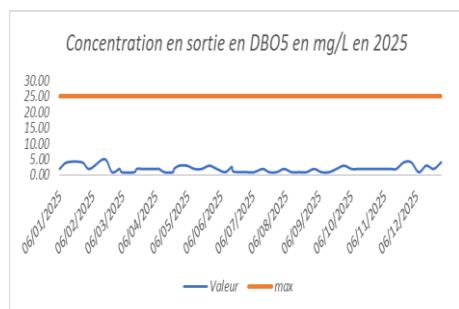


Tableau d'analyses des données de concentration :

	DBO5	NTK	Pt	DCO	MES
Moyenne	2.02	3.12	0.84	19.61	3.11
Min	1.00	1.00	0.26	12.00	1.00
Jour Concentration Min	24/02/2025	22/04/2025	13/01/2025	22/04/2025	18/08/2025
Max	5.00	9.50	1.60	29.00	11.00
Jour Concentration Max	17/02/2025	03/02/2025	26/05/2025	13/03/2025	26/05/2025

Tableau d'analyses des données des rendements :

	DCO	MES	DBO5	Pt	NTK
Seuil	75	90	90	80	70
Dépassements	3	9	3	16	6
Moyenne	93.32	97.25	97.28	79.18	85.68
Mini	43.24	75.00	79.78	22.68	22.68
Jour Concentration Min	09/09/2025	09/09/2025	16/06/2025	16/06/2025	01/12/2025
Max	98.36	99.66	99.79	95.00	98.09
Jour Concentration Max	22/05/2025	18/08/2025	11/08/2025	13/10/2025	15/07/2025

Les dépassements sont principalement dû au faible teneur en entrée de station / dilution des eaux usées en entrée de station ou débit > à 10 978 m3 mais concentration respectée.

Les rendements épuratoires de la station d'épuration sont satisfaisants pour l'année 2025. Toutefois, certaines valeurs ne sont pas respectées dans des conditions exceptionnelles, notamment en période de pluie, lorsque seule la concentration ou le rendement est exigé.

Les non-conformités rencontrées courant 2025 :

Contenu de la règle de tolérance [DCO, DBO5, MES, NK, Pt] soit un nombre maximal d'échantillon non conformes autorisés selon le nombre de mesures effectuées et transmises par paramètres :

PARAMETRES	Nbr de mesures transmises	Nb de mesures tolérées ne respectant pas les valeurs	Nb de dépassements	Nb de dépassements en condition normale	CONCLUSION
DCO	108	9	3	1	Conforme
MES	108	9	9	4	Conforme
DBO5	54	5	3	1	Conforme
Pt *	54	5	16*	11*	Globalement conforme
NK	54	5	6	5	Conforme

⇒ * : pour le paramètre phosphore, 11 dépassements en rendement au cours de l'année 2025, dû principalement à la dilution en entrée d'où une faible charge à traiter, le rendement moyen annuel est tenu avec 84 % de rendement.

= Le traitement épuratoire est satisfaisant pour 2025



Rejet à L'Orne

Evolution réglementaire 2025 :

La réglementation française impose depuis septembre 2025 une campagne de surveillance des PFAS en entrée et sortie des STEU $\geq 10\,000$ EH, avec des limites de quantification et un protocole précis (3 campagnes espacées, analyse AOF en sortie, accréditation Cofrac).

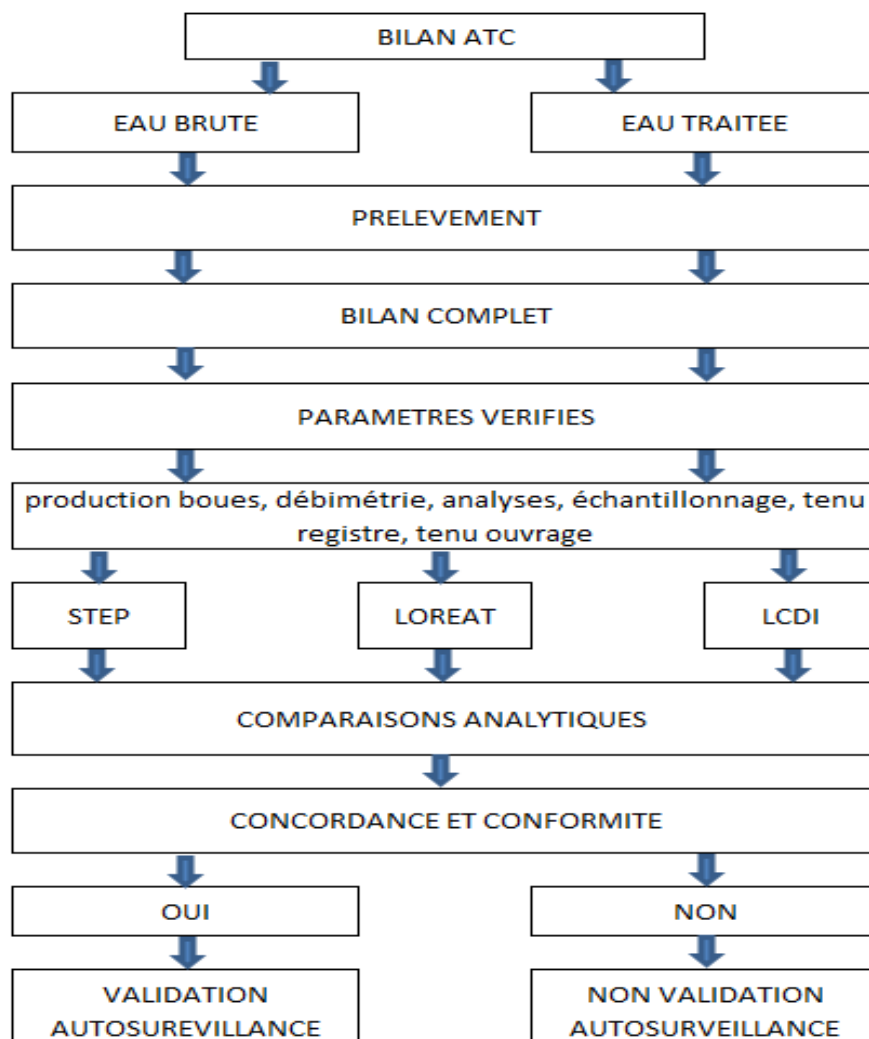
Cette obligation réglementaire imposé par décret accroît l'autosurveillance de la STEP et nécessite une vision globale d'anticipation pour se prémunir de résultats non conformes.

Ajout de l'analyse du TFA par consultation publique pour modification de ce dit décret en avril 2026. (Campagnes Programmées pour l'année 2026)

4. Bilans Officiels

Chaque année des bilans ATC (Audit Technique des stations d'épuration des Collectivités) sont effectués pour valider l'autosurveillance. Le prestataire de cet audit technique est la société : SOCOTEC/SGS. Des bilans complémentaires (bilan technique privé) sont également réalisés au cours de l'année (non subventionnés).

Schéma fonctionnel :



✓ En conclusion, les 4 bilans ATC privés et 1 bilan ATC réglementaire effectués courant de l'année ont été **validés** pour les paramètres : prélèvement, débit, DBO5, DCO, MEST, NK, Pt :

=> La station est conforme et présente une bonne épuration.

Evolution réglementaire 2025/2026 :

Depuis janvier 2025, le contrôle technique des dispositifs d'autosurveillance des STEU $\geq 2\,000$ EH est une obligation biennale pour le maître d'ouvrage, avec un premier contrôle à réaliser avant le 31 décembre 2025, puis tous les 2 ans, par un organisme indépendant et compétent.

Au vu du retard de l'AERM, cette évolution réglementaire sera effective dès 2026. L'organisme SGS a été choisi pour ces contrôles, comprenant désormais également le réseau d'assainissement complet (instrumentation DO).

5. Sous-produits

Type de déchet	Filière de traitement	Unité	2025
Boues	Transformation des boues en compost normé sur la plateforme de CETV SEICHEPREY	TMS	376,78
Graisses	Traitement par voie biologique (in situ)	m ³	280,55
Sables station	Evacuation en centre de stockage des déchets ultimes (EVAPUR)	Tonne	21,95
Refus de dégrillage	Evacuation en centre de stockage des déchets ultimes (SUEZ)	Tonne	24
Produits de curage (réseau)	Evacuation à la station d'épuration de Richemont ou Haganis ou Suez	m ³	67
Matières de vidange	Traitement par voie biologique (in situ)	m ³	850,65

Les boues issues de l'épuration sont valorisées conformément aux dispositions du décret : n°97-1133 du 8 décembre 1997, ou éliminées conformément à la réglementation en vigueur. Les produits de curage, les graisses, sables et refus de dégrillage, sont traités et éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

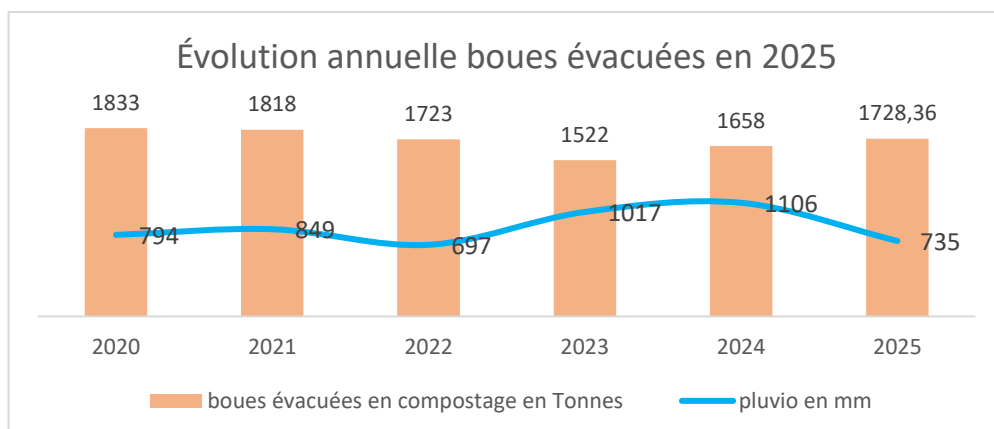
La circulaire du 27 avril 2026 organise une campagne nationale de recherche de PFAS dans les boues de STEU destinées à la valorisation agricole dont font partie les boues de la STEP évacuées pour compostage.



Filtre presse

6. Boues

La plate-forme de CETV de Beaumont-Seicheprey reçoit chaque année les boues produites par la station du syndicat Orne Aval, pour 2025 : **1728.36 tonnes** réceptionnées.



L'objectif est de produire avec ces boues, un compost normé (norme **AFNOR NFU 44-095** relative aux composts contenant des matières d'intérêt agronomique issues du traitement des eaux). Tout compost dont la qualité est conforme à cette norme n'est plus un déchet mais un produit. Ainsi un suivi analytique et un traitement des boues rigoureux sont nécessaires.

Réglementation :

Analyse minimale en fonction du tonnage de matière sèche :

4 valeurs agronomiques

4 éléments traces métalliques

2 composés traces organiques

Analyses effectuées :

4 valeurs agronomiques

4 éléments traces métalliques

2 composés traces organiques

Stockage des boues

Prélèvements
(échantillon moyen)

Résultats analyses
conformes

Démarrage procédé
compostage

La teneur moyenne en matière sèche (MS) a été de **21,8 %** soit environ **376,78 TMS** réceptionnées sur le site de CETV.

En conclusion, l'ensemble des résultats des analyses sont inférieurs aux valeurs fixées par la réglementation et ont permis de composter le tonnage réceptionné en 2025 et de produire un compost normé NFU 44-095.

7. Consommation électrique

Ci-dessous les consommations des postes et de la station d'épuration :

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité STEP	1 043 573 (Soit 1.2 KW/Kg DCO, +14%)
Electricité RESEAU	569 502 (-12%)

⇒ Soit un total de **1 613 075 KWh** consommés

INTERVENTION REALISEES

1. Passages caméra

Pour l'année 2025, 15 jours passages caméra ont été effectués soit au total **5423,29 mètres linéaires** (ml) contrôlés :

Communes	Lieux
JOEUF-HATRIZE	JOEUF: Rue de Goprez, Rue de Franchepré + HATRIZE: Rue de la Croix
HEMECOURT	HEMECOURT: 2 Rue de la Commune de Paris + 68 avenue de la république
HEMECOURT-MONTOIS-SMAC	HEMECOURT: Rue du Boucau (côté paire) + MONTOIS: 21 La Sapinière + SMAC: 5 Rue du 11 Novembre au 15 Rue d'Ars; Rue de Grimonaux
JOEUF-AUBOUE-SMAC	JOEUF: Rue de Ravenne + AUBOUE: le long du File bleue + SMAC: Rue des Bergeronnettes (arrière)
JOEUF-HEMECOURT-MOINEVILLE	JOEUF : Rue de Goprez + HEMECOURT : long fil bleu (traversée) + MOINEVILLE : Impasse de la Libération
JOEUF-HEMECOURT-AUBOUE	JOEUF : rue Mangin vers sainte anne + HEMECOURT : long fil bleu (traversée), rue Maurice Thorez + AUBOUE : rue Colonel Fabien

25 passages ITV en régie ont été effectués sur divers ouvrages du réseau (boite de branchement, avaloir, etc...)

Communes	Lieux
AUBOUE	2 rue Emile Cheminée – 4 rue de l'église – 25 cotes de Serry – Rue du 8 mai 1945
HEMECOURT	3 rue Saint Germain – 9 rue Kennedy – 15 rue Henri Scheider – 66 rue Saint Chamond – 29 rue de la Commune de Paris – 31 rue Pasteur
JOEUF	9 rue Maréchal de Lattre de Tassigny – 22 rue du Général Castelnau – 34 rue du General Leclerc – 89 rue Franchepré
MONTOIS	7 rue Jean Burger – 21 rue de la Sapinière – 32 rue Jean Burger
MOUTIERS	27 rue Clémenceau
RONCOURT	4 rue Saint Georges
SMAC	3 rue de Briey – 15 rue d'Ars -33 rue des Bergeronnettes – Rue Rabelais
VALLEROY	9 rue Maréchal Lyautey – Allée des Parcs

2. Entretien ouvrages et réseaux

- ✓ Sur les 32 ouvrages (poste de refoulement/relevage et bassin de retenue de pollution), 31 ont été nettoyés au cours du 1^{er} quadrimestre et 32 au cours du second et 31 au cours du 3^{ème} quadrimestre.
- ✓ Tous les dessableurs (5) ont été nettoyés trois fois au cours de l'année.
- ✓ Deux campagnes de nettoyage d'avaloirs ont été menées sur l'ensemble des communes du syndicat, un passage au mois de janvier/mars puis au mois d'octobre/novembre.

Le syndicat est muni d'un camion hydrocureur ce qui permet d'entretenir son réseau directement :

Le camion d'hydro-curage a effectué **32547 ml** de curage préventif, l'objectif des 16 % de curage préventif du réseau par an n'est pas atteint avec une moyenne de : **11,9 % pour l'année 2025 (et 1% de curage curatif)**.

Un curage syndical

Cette baisse est dû à un manque d'effectif et l'indisponibilité du camion pour entretien (remplacement en cours de consultation).

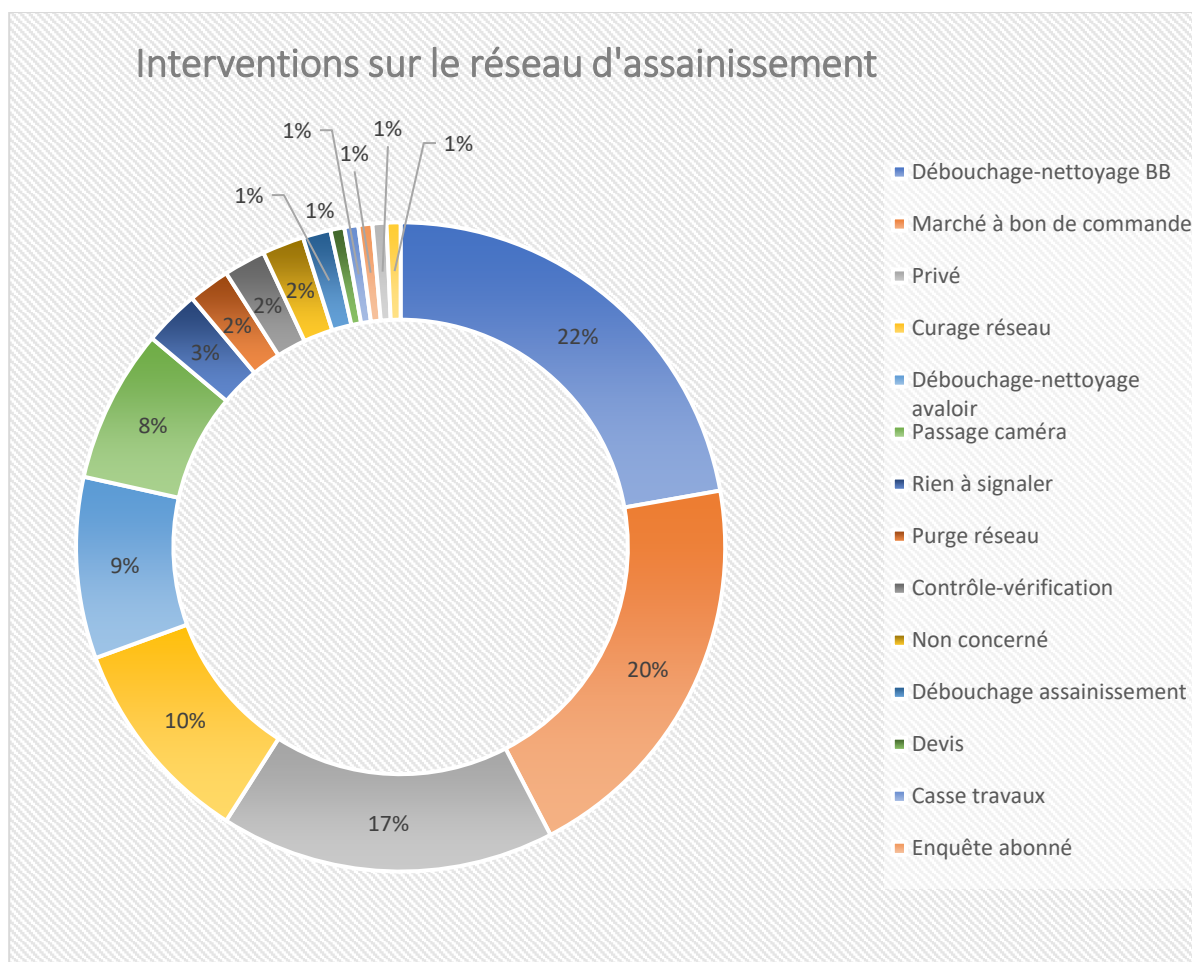
Pour l'année 2025, **10 interventions** d'entretien curatif et préventif sur les ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire :

Communes	Poste	Intervention
AUBOUE	PR AUBOUE	Sortie P2 et P4, Changement Batterie, Sortie P1 (Lingettes)
HATRIZE	BP HATRIZE	Remplacement Armoire électrique (Préventif)
HEMECOURT	PR REPUBLIQUE	Changement Batterie
JOEUF	PR 5000	Dépose démarreur P3 pour révision, Sortie P3
MOUTIERS	PR CLAIRIERES	Changement Poire Arrêt Pompes
RONCOURT	PR RONCOURT	Mise en place moteur dégrilleur neuf
SMAC	PR CARREFOUR	Changement Pompe 1 et 2 (Préventif)

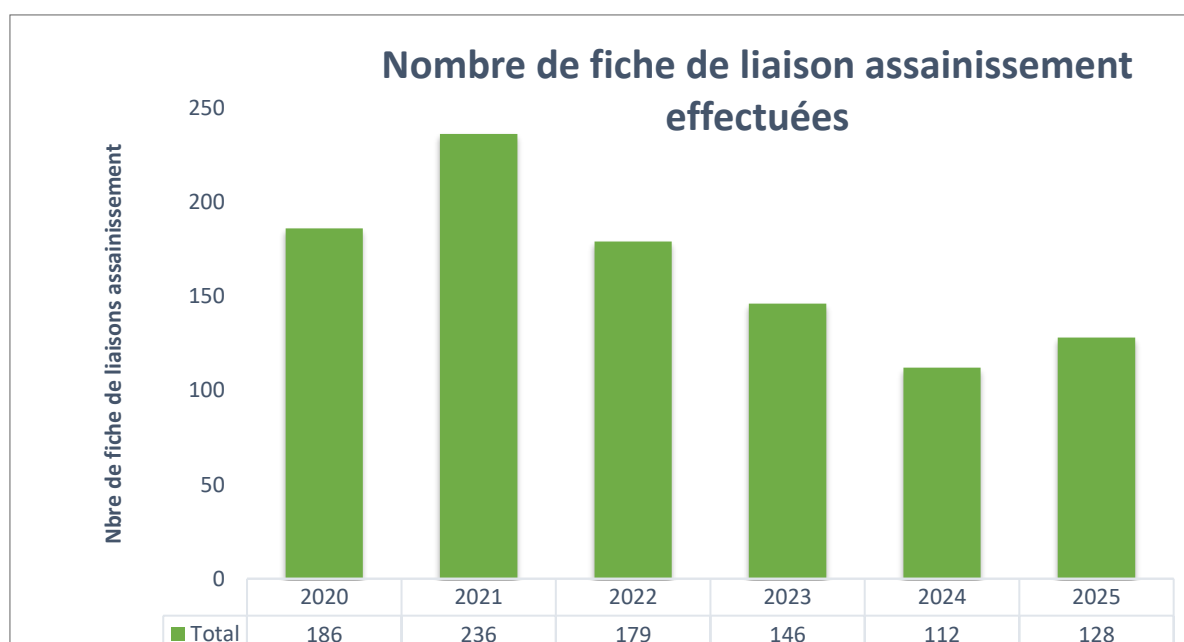
3. Interventions réseau

Les interventions réseau sont toutes les demandes faites par les usagers ou communes par téléphone, fax ou mail pour intervenir sur le réseau d'assainissement du territoire d'Orne Aval.

128 fiches de liaison ont été répertoriées au cours de l'année :



Privé : services facturés (domaine privé), devis, conseils/renseignements



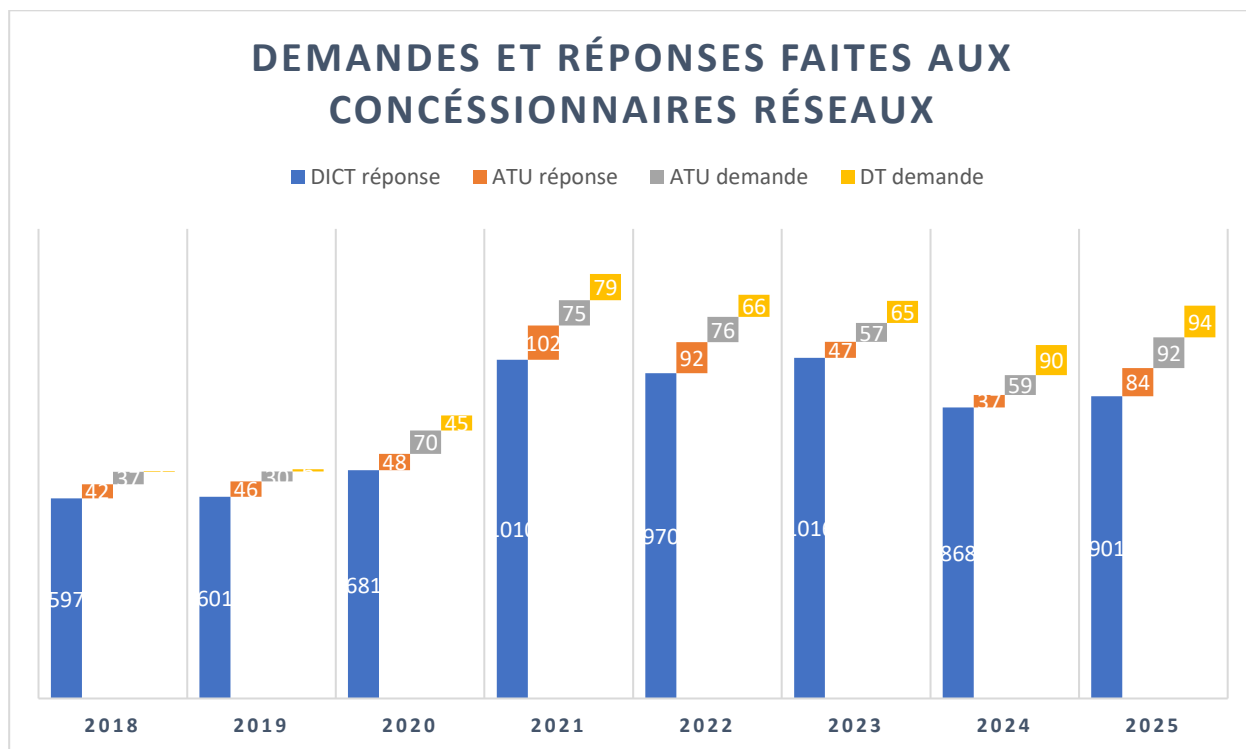
4. Guichet unique

Suite à de nombreux accidents sur les réseaux, le gouvernement a bâti un plan d'actions afin d'améliorer la prévention des endommagements des réseaux basés sur la refonte de l'encadrement réglementaire des travaux à proximité de ces ouvrages.

L'une des priorités de ce plan vise à permettre à tout donneur d'ordres ou entreprise qui va réaliser des travaux à proximité de réseaux enterrés de localiser ces réseaux et de disposer des informations nécessaires à la sécurité du chantier.

La loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » instaure au sein de l'INERIS, par l'article L. 554-2 du Code de l'environnement, un guichet unique informatisé qui vise à recenser tous les réseaux aériens, souterrains et subaquatiques implantés en France, et les principales informations nécessaires pour permettre la réalisation de travaux en toute sécurité à leur proximité. (Source : réseaux et canalisation INERIS)

Le tableau récapitulatif des informations transmises sur notre réseau à des entreprises, concessionnaires ou encore des particuliers et nos demandes en tant qu'exploitant :



DT-DICT : Une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) est un formulaire Cerfa envoyé par tout exécutant de travaux (entreprise de BTP, particuliers, ...) aux exploitants de réseaux situés à proximité du chantier qu'il prévoit, en vue de connaître précisément la localisation des réseaux et d'obtenir des recommandations particulières de sécurité relatives à la présence de ces ouvrages.

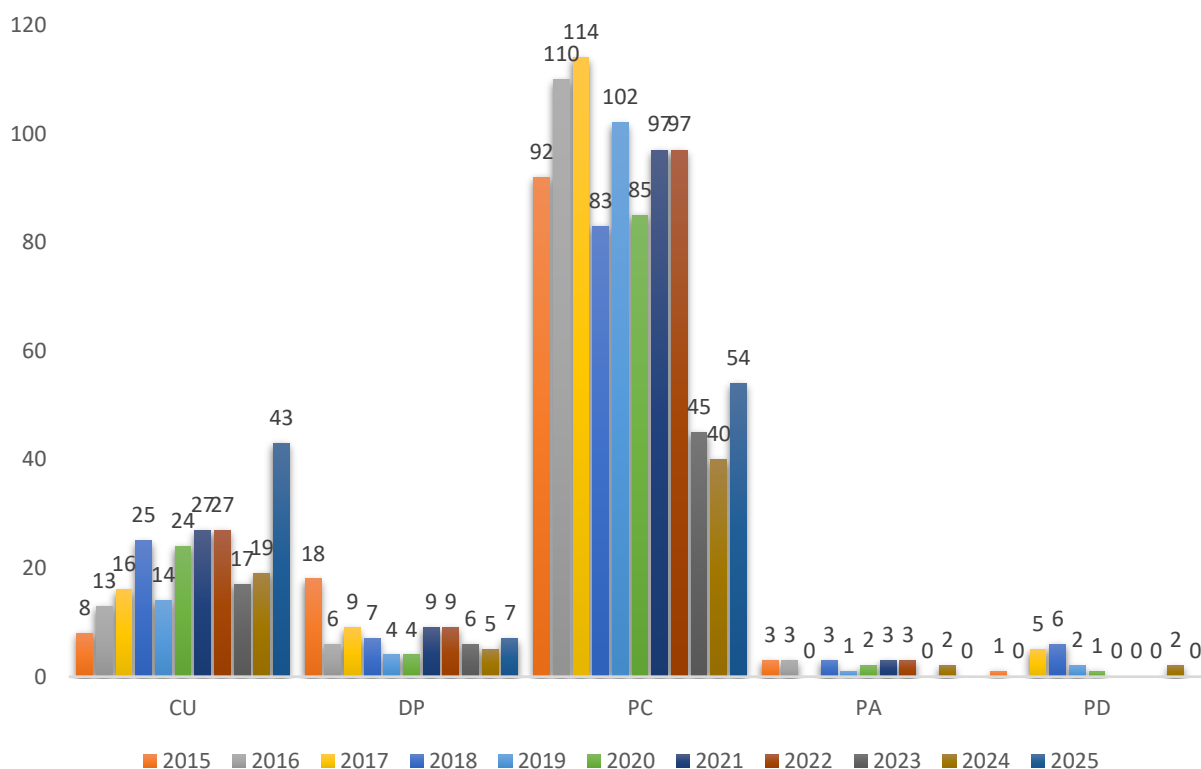
ATU : Si des travaux non prévisibles (Avis Travaux Urgent) doivent être réalisés en urgence dans une zone à proximité de laquelle des réseaux sensibles sont implantés, le commanditaire des travaux a pour obligation de contacter préalablement les exploitants de réseaux et obtenir de leur part les consignes de sécurité.

5. Dossiers d'instructions urbanisme

Chaque année le service instructeur d'urbanisme des différentes communes, consulte le syndicat pour obtenir un avis sur le projet à réaliser. Le syndicat émet un avis favorable ou défavorable avec des prescriptions ou réserves selon la nature du projet vis à vis des réseaux.

Ci-dessous un récapitulatif du nombre de dossiers reçus :

Dossiers urbanismes traités

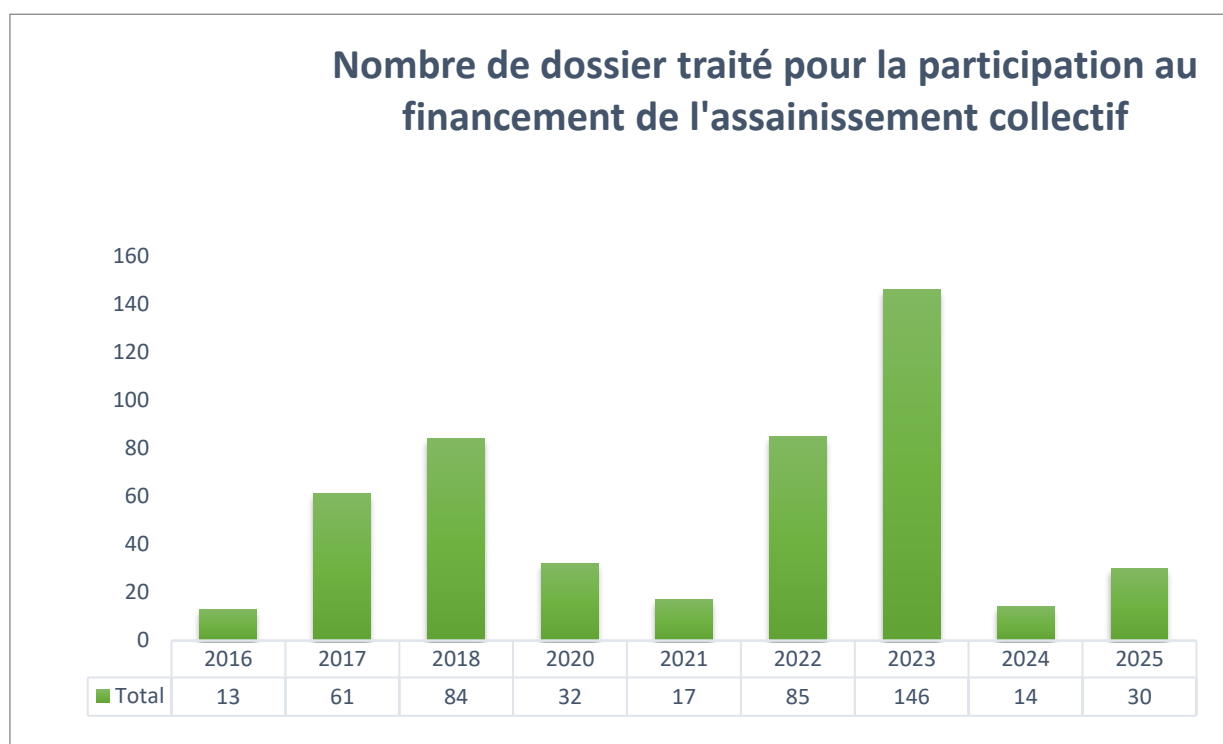


CU : certificat d'urbanisme, **DP** : demande préalable, **PC** : permis de construire, **PA** : permis d'aménager, **PD** : permis de démolir

6. La participation au financement de l'assainissement collectif

La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est une taxe que les usagers doivent payer pour se raccorder sur le réseau d'assainissement collectif, elle a remplacé la P.R.E (Participation pour le Raccordement à l'Egout).

- ⇒ Chaque année le syndicat délibère et fixe le montant de la PFAC., le dernier montant fixé est de 1500 € par habitation.
- ⇒ Ci-dessous un récapitulatif du nombre de dossier pour la PFAC :

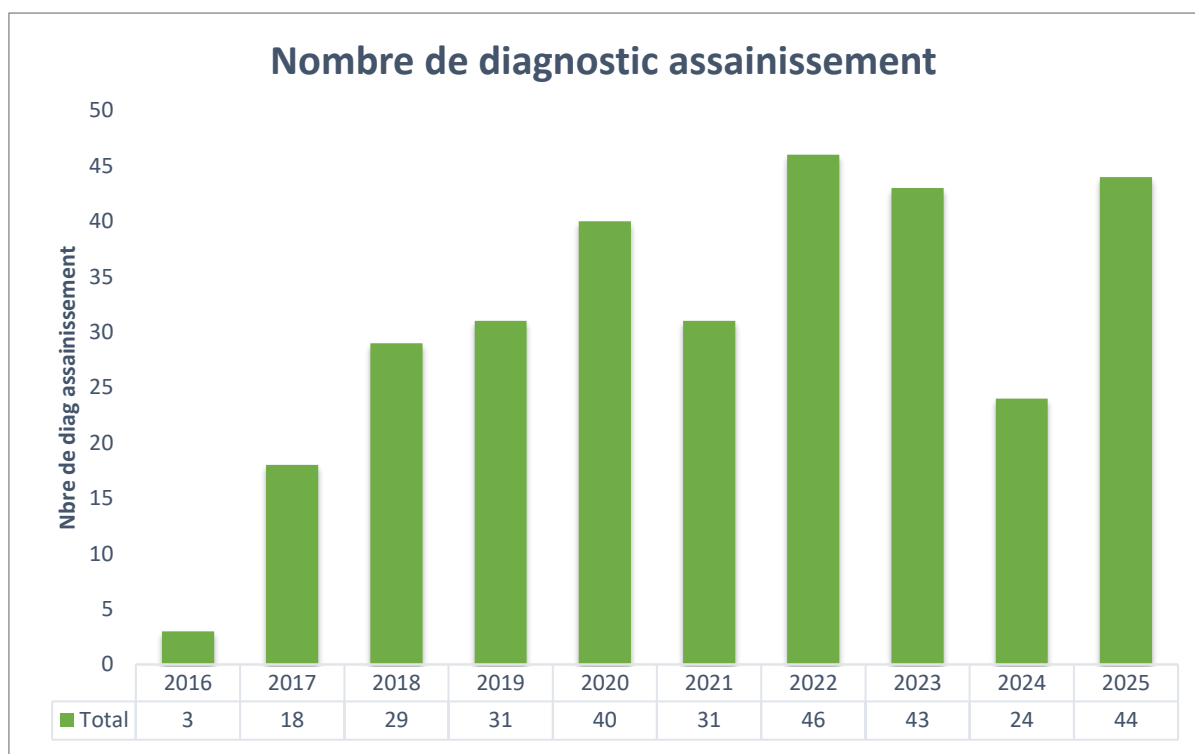


7. Le diagnostic assainissement

Lorsqu'un immeuble est situé dans une zone équipée d'un réseau d'assainissement collectif, quelles qu'en soient la nature et les caractéristiques, le propriétaire a l'obligation de se raccorder au réseau collectif, dans les deux ans à compter de la mise en service, sauf dérogation accordée par la commune ou syndicat lorsque le bien est difficilement raccordable et dispose d'une installation autonome recevant les eaux domestiques usées. (Art L 1331-1 du Code la Santé Publique).

Le diagnostic assainissement collectif n'est pas obligatoire à ce jour :

Cependant le diagnostic assainissement collectif est fortement conseillé. En effet il existe encore de nombreuses habitations / immeubles qui possèdent encore des fosses septiques, ci-dessous le nombre de diagnostic effectués :



GESTION USAGERS

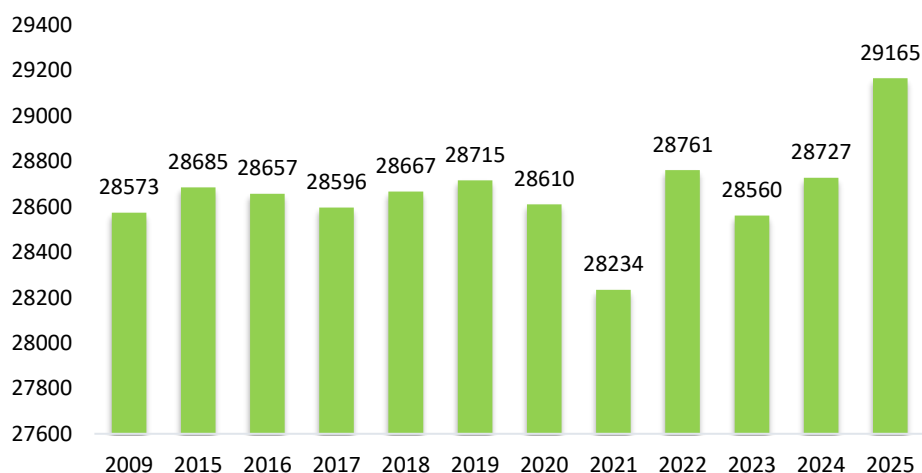
1. Population

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

Ci-dessous les populations raccordées des dix communes :

Populations légales des communes (INSEE)	Date de Recensement INSEE	Commune	Population totale de la zone collectée	Population en zonage non collectif	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	Nombre total de branchements hors ANC	Nombre de contrats actifs	Nombre de Contrat relevant de l'AC (VP.124)	Nombre de contrats ANC	Nombre de branchements contrôlés non-conforme	Résidence (hors vacants, INSEE 2022)	Population moyenne par foyer	Taux de raccordement conforme
2650	2023	Auboué	2 650	39	2 611	1364	1346	1483	1465	18	4	1 234	2,15	98,2%
838	2023	Hatrize	838	16	822	379	372	434	427	7	2	359	2,33	97,5%
6254	2023	Homécourt	6 254	2	6 252	3253	3252	3179	3178	1	11	2 884	2,17	99,6%
6392	2023	Joeuf	6 392	28	6 364	3618	3604	3219	3205	14	14	3 219	1,99	99,1%
1114	2023	Moineville	1 114	22	1 092	484	475	555	546	9	2	463	2,41	97,6%
2711	2023	Montois la Montagne	2 711	18	2 693	1267	1259	1326	1318	8	2	1 195	2,27	99,2%
1602	2023	Moutiers	1 602	85	1 517	783	743	897	857	40	13	751	2,13	92,9%
1058	2023	Roncourt	1 058	0	1 058	443	443	472	472	0	3	419	2,53	99,3%
4519	2023	Sainte Marie aux Chênes	4 519	119	4 400	2035	1983	2298	2246	52	16	1 979	2,28	96,6%
2375	2023	Valleroy	2 375	19	2 356	1156	1147	1206	1197	9	8	1 102	2,16	98,5%
29513		TOTAL	29513	348	29165	14782	14624	15069	14911	158	75	13605	2,24	97,85%

Population raccordée

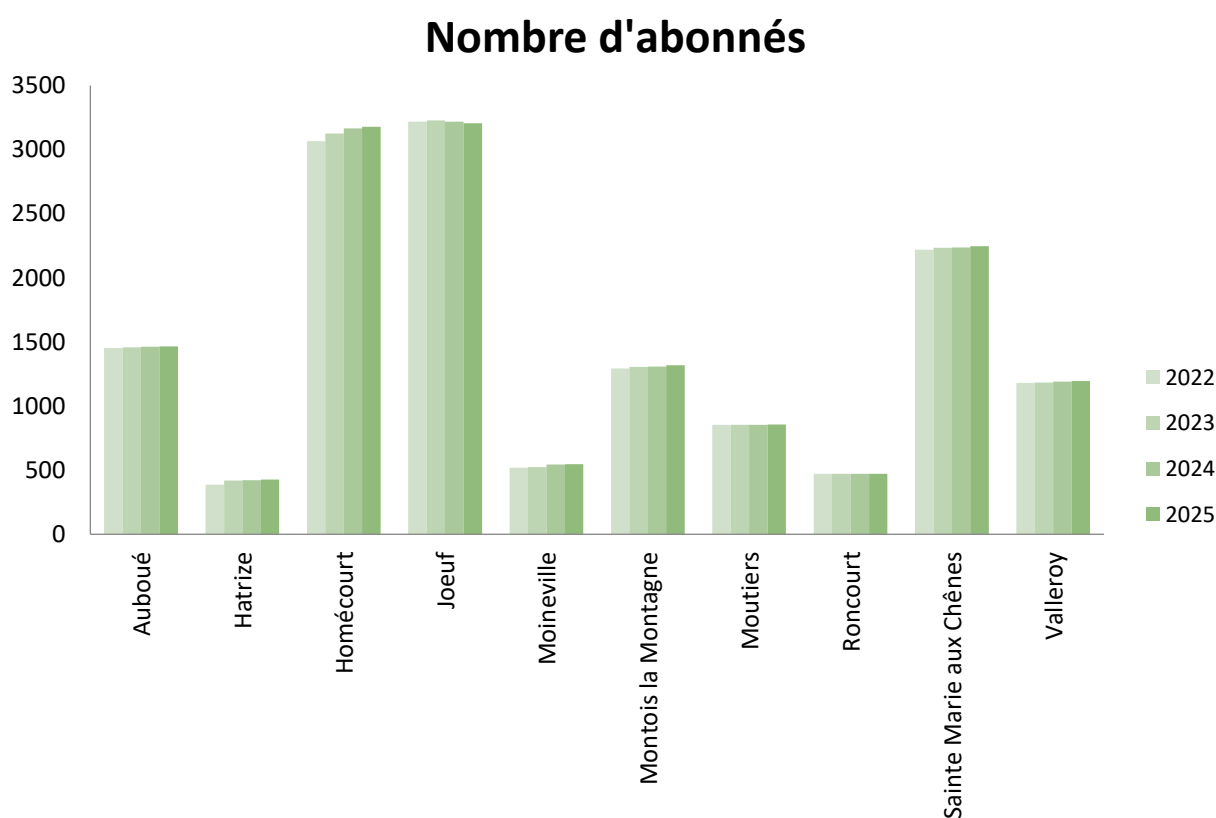


2. Abonnés

L'abonné (ou usager ou client) est la personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'*assainissement*.

Ci-dessous le nombre d'abonnés des dix communes :

	2022	2023	2024	2025
Auboué	1453	1459	1463	1465
Hatrize	386	420	422	427
Homécourt	3067	3125	3166	3178
Joeuf	3219	3227	3218	3205
Moineville	520	524	544	546
Montois la Montagne	1294	1306	1308	1318
Moutiers	854	853	855	857
Roncourt	471	471	471	472
Sainte Marie aux Chênes	2220	2234	2237	2246
Valleroy	1182	1184	1191	1197
Total général	14666	14803	14875	14911



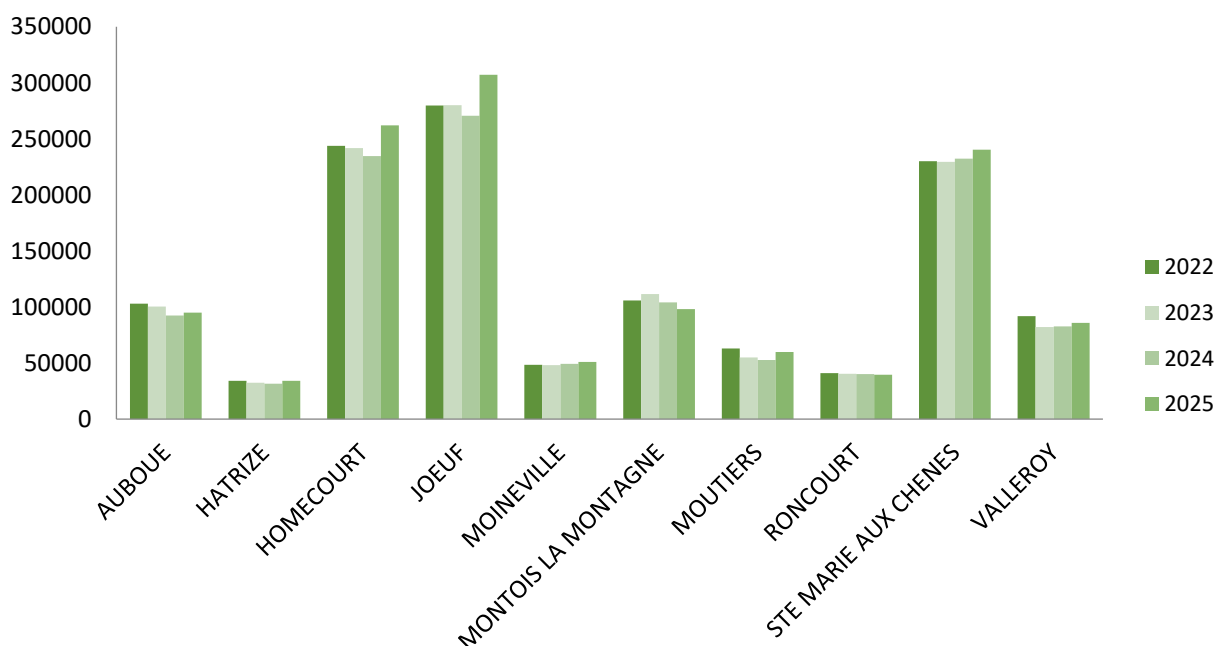
3. Volume facturé

Le volume facturé correspond au volume d'eau effectivement consommé par l'abonné, tel que relevé au compteur.

Ci-dessous les volumes facturés des dix communes :

Consommation Facturée Commune	Année			
	2022	2023	2024	2025
AUBOUE	102843	100426	92389	95033
HATRIZE	34063	32353	31601	34100
HEMECOURT	243629	241874	234558	262039
JOEUF	279695	280075	270721	307220
MOINEVILLE	48543	48100	49435	50889
MONTOIS LA MONTAGNE	105797	111548	104011	98061
MOUTIERS	63050	55135	52742	59999
RONCOURT	40954	40372	40053	39648
STE MARIE AUX CHENES	229962	229612	232465	240322
VALLEROY	91716	82114	82818	85913
Total général	1240252	1221609	1190793	1273224

Volumes facturés aux abonnés



LES FINANCES

BUDGET ASSAINISSEMENT (468)

I. RESULTATS BUDGETAIRES & AMORTISSEMENTS - ANNEE 2025

Section de Fonctionnement

Désignation	Total
Dépenses	3 311 625.87€
Recettes	3 775 129.65€
Solde d'exécution brut (excédent)	463 503.78€
Solde après reprise du résultat, avant RAR	+ 1 188 500.77€

1) Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2025 se sont élevées à **3 311 625.87€**, réparties comme suit :

- 63 % pour les **dépenses réelles d'exploitation** soit un montant total de **2 098 100.12€** (correspondant aux charges à caractère général (notamment l'achat de matières non consommables -énergie, les analyses laboratoires et les entretiens et réparations du camion d'hydrocurage), le reversement des redevances à l'Agence de l'Eau et la participation au budget général (465) pour les charges de personnel & frais généraux) ;
- 35 % pour les **dépenses d'ordre d'exploitation** soit un montant total de **1 172 314.74€** (correspondant aux amortissements des biens et travaux).
- 1 % pour les **charges financières** soit un montant total de **41 211.01 €**.

2) Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2025 se sont élevées à **3 775 129.65€**, réparties comme suit :

- 87.70 % pour les **recettes réelles d'exploitation** soit un montant total de **3 310 736.00€** (correspondant à la redevance d'assainissement collectif et la redevance pour performance des réseaux d'assainissement, facturées aux usagers, ainsi que les autres prestations de services facturées comme le transport de boues-graisses-vidange fosses septiques-etc....) ;
- 12.30 % pour les **recettes d'ordre d'exploitation** soit un montant total de **464 393.65€** (correspondant aux amortissements des subventions).

Section d'Investissement

Désignation	Total
Dépenses	1 335 826.64€
Recettes	1 172 314.74€
Solde d'exécution brut (déficit)	-163 511.90€
Solde après reprise du résultat, avant RAR	+ 1 624 270.52€

1) Les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 se sont élevées à **1 335 826,64 €**, réparties comme suit :

- 65.24 % pour les **dépenses d'équipement / financières** soit un montant total de **871 432.99€** (correspondant aux immobilisations corporelles, tels que les travaux d'assainissements, de raccordements aux réseaux, ...) ;

- 34.76 % pour les **dépenses d'ordre d'investissement** soit un montant total de **464 393.65€** (correspondant aux amortissements des subventions).

2) Les recettes d'investissement de l'exercice 2025 se sont élevées à **1 172 314.74€**, et représentent essentiellement les amortissements des biens et travaux.

En résumé, les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2025 présentent un résultat excédentaire de **2 571 220.34€**, y compris les reports des années antérieures et les restes à réaliser.

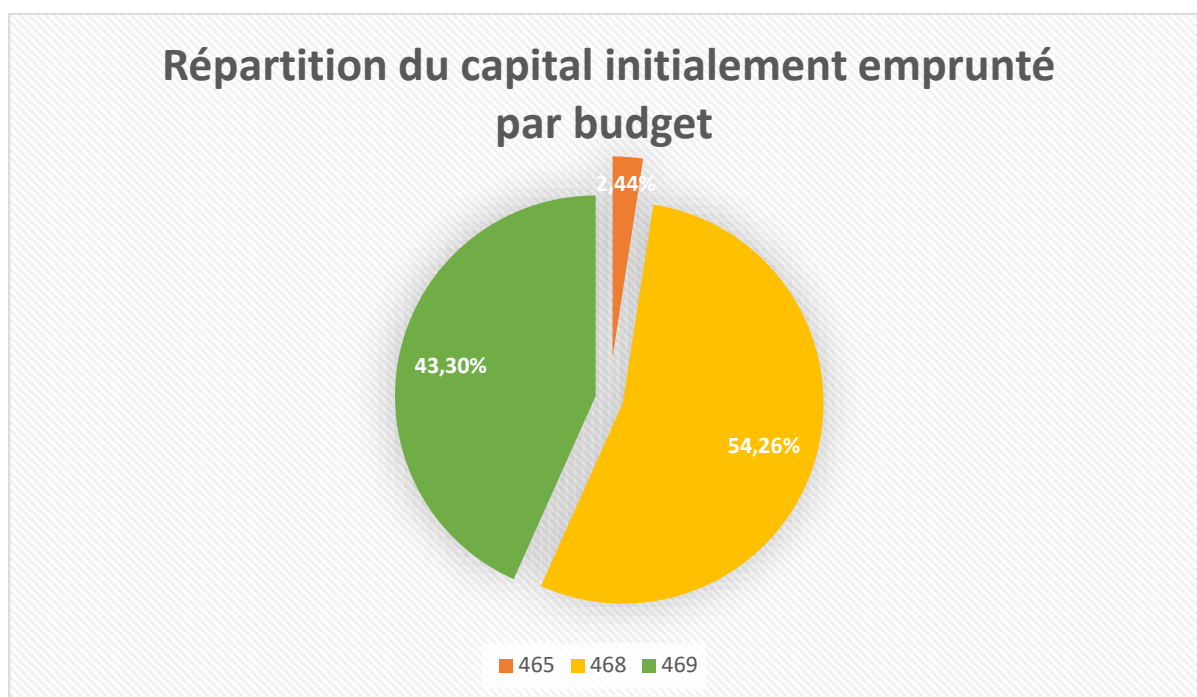
Amortissements

- Amortissements des biens et des travaux ;
 - Valeurs de l'amortissement 2025 : 1 172 314.74 €.
- Amortissements des subventions ;
 - Valeurs de l'amortissement 2025 : 464 393.65 €.

II. ETAT ET EXTINCTION DE LA DETTE AU 31/12/2025

Pour avoir une vision globale de la dette d'Orne Aval, nous l'avons schématisé, sous forme de graphique, regroupant l'ensemble des emprunts répartis selon les trois budgets : 465- Budget Général / 468- Budget Régie Assainissement et 469- Budget Eau Potable (ci-dessous) ;

BUDGET	CAPITAL EMPRUNTE (en euros)
465	250 000,00€
468	5 566 150.00€
469	4 442 000,00€
TOTAL	10 258 150,00€



La dette d'Orne Aval, tous emprunts et tous budgets confondus, représente la somme totale de **10 258 150 euros**.

Le capital emprunté pour le budget 468 – Budget Assainissement représente environ 54.26% du capital total emprunté par Orne Aval auprès de divers organismes bancaires.

Pour le budget « **Régie Assainissement – 468** », l'état de la dette au 31/12/2025 fait apparaître les valeurs suivantes ;

- Capital remboursé durant l'année 2025, pour tous les emprunts : 263 000.25 €
- A la clôture de l'exercice 2025, soit au 31 décembre 2025, le capital restant dû, tous emprunts confondus, est de **2 835 373.53 euros**.

Si aucun autre emprunt n'est souscrit durant les périodes à venir, ou aucun remboursement anticipé n'est effectué, la dette sera **soldée en totalité le 30/04/2044**.

III. PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2025

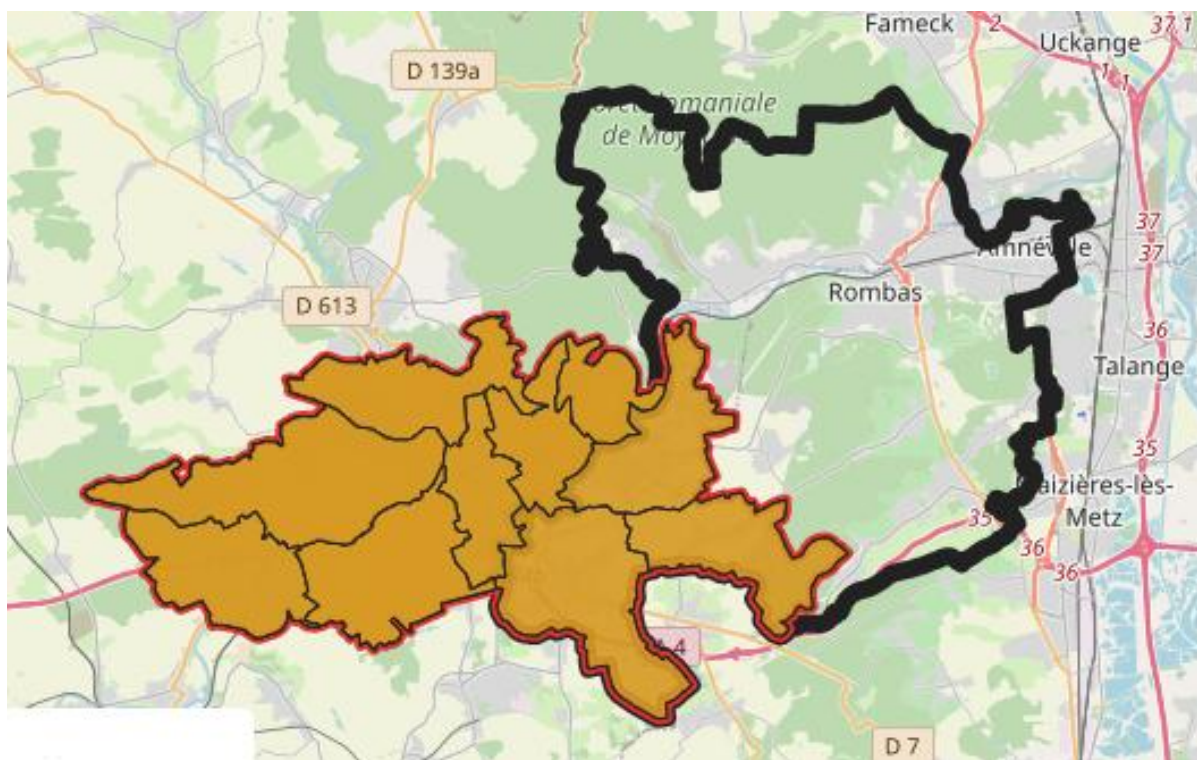
Désignation	Montant payé €HT sur l'année	Taux de subvention global escompté
MBC diverses communes Investissement (branchements neufs assainissement, renouvellement branchements assainissement, ...)	74 174.20€	//
MBC diverses communes Fonctionnement (réfection tampon assainissement, regard, ...)	137 715.30€	//
Curage, nettoyage des canalisations, traitement des sables et inspection télévisée (Rue de la Mine à HOMECOURT)	39 291.30€	//
Réhabilitation du réseau d'assainissement Rue Pierre Loti à AUBOUÉ	27 573.00€	//
Armoires électriques de commande	25 659.55€	//
Remplacement de 4 agitateurs rapides de conditionnement des boues	25 260.00€	//
Fourniture d'une benne de décantation pour les sables d'hydrocurage	12 585.00€	//
Remplacement tronçon du réseau d'assainissement Avenue de la République à HOMECOURT (S 01,02)	170 675.00€	//
Renouvellement du réseau d'assainissement Rue du Boucau à HOMECOURT (S 01)	100 900.00€	//

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif ou encore nommé autonome est défini comme tout système effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

Le service public d'assainissement non collectif a pour mission de contrôler les installations d'assainissement non collectif afin de prévenir les risques sanitaires. Le SPANC peut également être apte à réaliser et à entretenir les installations d'assainissement autonome.

Aux termes du dernier alinéa de l'article L.1331-1-1 du code de la santé publique, « **les immeubles non raccordés (aux réseaux publics de collecte) doivent être dotés d'un assainissement autonome dont les installations seront maintenues en bon état de fonctionnement** ».



Carte : Compétence et service en Assainissement Non Collectif (ANC)

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ASSAINISSEMENT (EAUX PLUVIALES ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF) :

NOM	FONCTION
GERARD Lionel	Président du Syndicat
GRIMALDI Marcel	Président de la Régie
GRENAT Stéphane	Directeur de la Régie
VALENTI Romain	Délégué d'Homécourt
GREGOIRE Éric	Délégué d'Hatrize
GILLANT Cyprien	Délégué de Moutiers
CIANI Johann	Délégué de Moineville
DUFFAU Luc	Délégué de Montois la Montagne
HAJDRICH Norbert	Délégué de Ste Marie aux Chênes
ZAMPETTI Raymond	Délégué d'Auboué
RISCHE Maxime	Délégué de Roncourt
AERM	Agence de l'eau Rhin-Meuse
CHECHETTO Michel	Personne extérieure compétente
BACCO Jean-François	Personne extérieure compétente

LES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCES

Les indicateurs sont fournis (décret n°2007-675 du 2 mai 2007) chaque année et permettent d'apprécier les performances du service d'assainissement non collectif :

Code	Titre	Valeur
D301.0	Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif	348 hab
D302.0	Mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	120 unité
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	71,2 %
VP.166	Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	65 unité
VP.167	Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	163 unité
VP.175	Nombre d'habitants desservis	348 hab
VP.181	Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	29165 hab
VP.267	Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	51 unité

LES FINANCES

FONCTIONNEMENT GENERAL + EP & ASST NON COLLECTIF (465)

NB : Ce budget comprend le budget Assainissement Non Collectif, les Eaux Pluviales et le Fonctionnement Général de la collectivité.

IV. RESULTATS BUDGETAIRES & AMORTISSEMENTS - ANNEE 2025

Section de Fonctionnement

Désignation	Total
Dépenses	1 765 876.36€
Recettes	1 714 082.26€
Solde d'exécution brut (déficit)	- 51 794.10€
Solde après reprise du résultat, avant RAR	+ 591 047.63€

1) Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2025 se sont élevées à **1 765 876.36€**, réparties comme suit :

- 93.93 % pour les **dépenses réelles d'exploitation** soit un montant total de **1 658 765.22€** (correspondant aux charges à caractère général – de gestion courante de la collectivité, à l'entretien des avaloirs et aux charges de personnel (comprenant salaires et charges sociales) ;
- 6.07 % pour les **dépenses d'ordre d'exploitation** soit un montant total de **107 111.14€** (correspondant aux amortissements des biens et travaux).

2) Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2025 se sont élevées à **1 714 082.26€**, réparties comme suit :

- 99.76 % pour les **recettes réelles d'exploitation** soit un montant total de **1 709 921.00€** (correspondant à la contribution des communes aux eaux pluviales, à la redevance d'assainissement non collectif et à la participation aux charges de personnel & frais généraux des autres budgets d'Orne Aval (c'est-à-dire le Budget Assainissement et le Budget Eau Potable), plus principalement);
- 0.24 % pour les **recettes d'ordre d'exploitation** soit un montant total de **4 161.26€** (correspondant aux amortissements des subventions).

Section d'Investissement

Désignation	Total
Dépenses	183 055.40€
Recettes	127 769.77€
Solde d'exécution brut (déficit)	- 55 285.63€
Solde après reprise du résultat, avant RAR	+ 143 173.16€

1) Les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 se sont élevées à **183 055.40€**, réparties comme suit :

- 97.73 % pour les **dépenses d'équipements / financières** soit un montant total de **178 894.14€** (correspondant principalement aux financements du matériel nécessaire au bon fonctionnement de la collecte des eaux pluviales (création des avaloirs, entre autres), et aux remboursements d'emprunts divers) ;

- 2.27 % pour les **dépenses d'ordre d'investissement** soit un montant total de **4 161.26€** (correspondant aux amortissements des subventions).

2) Les recettes d'investissement de l'exercice 2025 se sont élevées à **127 769.77€**, et représentent essentiellement les amortissements des biens et travaux.

En résumé, les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2025 présentent un résultat excédentaire de **597 113.73€**, y compris les reports des années antérieures et les restes à réaliser.

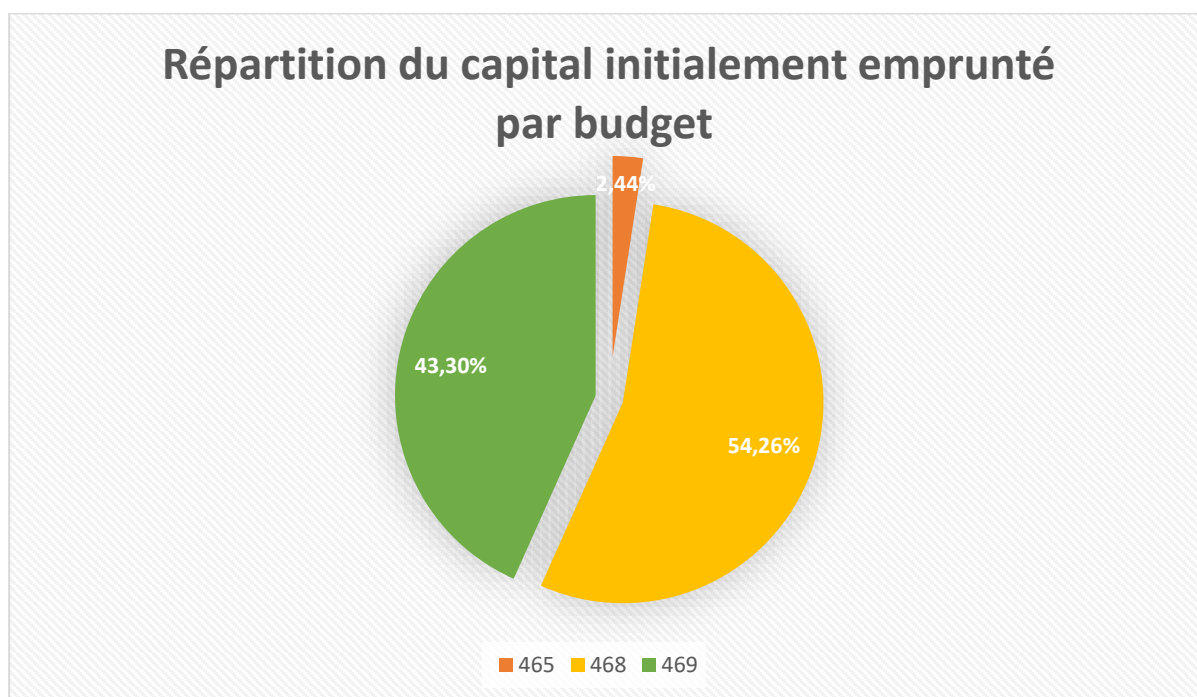
Amortissements

- Amortissements des biens et des travaux :
 - Valeurs de l'amortissement 2025 : 107 111.14 €.
- Amortissements des subventions :
 - Valeurs de l'amortissement 2025 : 4 161.26 €.

V. ETAT ET EXTINCTION DE LA DETTE AU 31/12/2025

Pour avoir une vision globale de la dette d'Orne Aval, nous l'avons schématisé, sous forme de graphique, regroupant l'ensemble des emprunts répartis selon les trois budgets : 465- Budget Général / 468- Budget Régie Assainissement et 469- Budget Eau Potable (ci-dessous) ;

BUDGET	CAPITAL EMPRUNTE (en euros)
465	250 000,00€
468	5 566 150.00€
469	4 442 000,00€
TOTAL	10 258 150,00€



La dette d'Orne Aval, tous emprunts et tous budgets confondus, représente la somme totale de **10 258 150 euros**.

Le capital emprunté pour le budget 465 – Budget Général représente environ 2.44% du capital total emprunté par Orne Aval auprès de divers organismes bancaires.

Pour le budget « **Fonctionnement Général + Eaux Pluviales & Assainissement Non Collectif – 465** », l'état de la dette au 31/12/2025 fait apparaître les valeurs suivantes ;

Désignation de l'emprunt	Date de la 1 ^{ère} échéance	Date de la dernière échéance	Montant total emprunté	Capital remboursé durant l'année 2025	Capital restant dû au 31/12/2025
Caisse d'Epargne – CE5906037	20/04/2020	20/04/2040	150 000,00€	7 122.85€	111 690.23€
Caisse d'Epargne – OA EP 9456099/15135	05/10/2014	05/10/2029	100 000,00€	7 208.72€	30 987.64€
TOTAL (2)			250 000,00€	14 331.57€	<u>142 677.87€</u>

A la clôture de l'exercice 2025, soit au 31 décembre 2025, le capital restant dû, tous emprunts confondus, est de **142 677.87 euros**.

Si aucun autre emprunt n'est souscrit durant les périodes à venir, et aucun remboursement anticipé n'est effectué, la dette sera **soldée en totalité le 20/04/2040** (dernière échéance de l'emprunt N° CE5906037).

VI. PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2025

Désignation	Montant payé €HT sur l'année	Taux de subvention global escompté
Travaux de voirie EP pour l'aménagement Centre Bourg, quartier Gare à VALLEROY	26 538.30 €	//
Travaux EP Rue Barbusse à HOMECOURT	12 605.00 €	//
Travaux Rue Franchepré à JOEUF (reprise de regards de branchements EP)	12 839.57 €	//
Marché à Bons de Commandes Travaux dans diverses communes (branchement avaloirs, avaloir descellé, ...)	74 648.30 €	//
Campagnes d'hydrocurage des avaloirs	124 586.60 €	//

INFORMATION SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Extrait du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

Si votre maison n'est pas reliée au réseau public de collecte des eaux usées communément appelé « tout-à-l'égout », vous devez avoir votre propre installation d'assainissement individuel (type fosse septique par exemple) et respecter certaines règles pour être en conformité avec la réglementation. En effet, les rejets d'eaux usées (toilettes, douches, eaux de vaisselle...) peuvent présenter des risques pour l'environnement ou la santé des personnes si votre installation est défectueuse ou mal entretenue. Elle doit être régulièrement contrôlée par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) et faire l'objet, si nécessaire, de travaux de réhabilitation. En cas de vente, des démarches sont à accomplir, à la fois par le vendeur et par l'acquéreur pour vérifier la bonne conformité de l'installation et, le cas échéant, engager des travaux.

Diagnostic d'assainissement non collectif est OBLIGATOIRE :

Depuis le 1er janvier 2011, au moment de la signature de l'acte de vente, le diagnostic d'assainissement non collectif est à joindre au dossier de diagnostic technique au même titre que d'autres diagnostics immobiliers tels que le celui de performance énergétique, électricité, plomb, amiante, etc. C'est le rapport de visite du SPANC, daté de moins de 3 ans, qui fait état de rapport. La vente n'est normalement pas envisageable sans ce document.

Qui paye quoi en cas de travaux obligatoires :

Les travaux de mise en conformité de l'installation avant la vente sont à la charge du propriétaire-vendeur. Ce dernier peut néanmoins décider de ne pas les faire. Dans ce cas, il en informe le futur acheteur qui décidera ou non d'acquérir le bien en l'état. Les travaux peuvent alors faire partie de la négociation financière. Dans tous les cas, ils devront être réalisés au plus tard 1 an après la signature de l'acte de vente.

Liens Utiles :

- ✓ www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr
- ✓ www.legifrance.gouv.fr
- ✓ **Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, arrêté du 27 avril 2012, décret n° 2012-274 du 28 février 2012 - Permis de construire.**

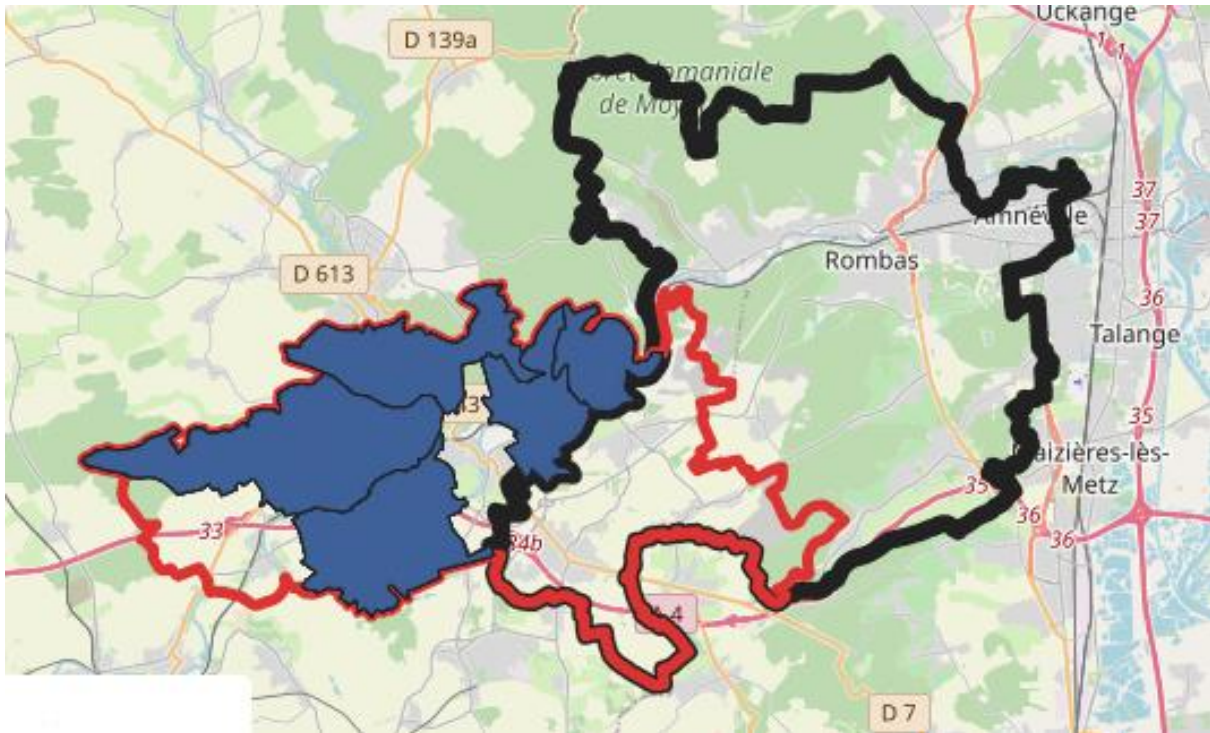
CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES

Communes	Habitant (A)	Longueur Collecteur (B)	Avaloir (C)	Pour info avaloirs N-1	Création / Modif. suite requalif.	Part Fixe (D)	Calcul A	Calcul B	Calcul C	Calcul D	Contribution 2025	RAPPEL Contribution 2024
AUBOUE	2 671	29 584	464	464		12 720,45 €	7 608,62 €	9 593,67 €	13 356,61 €	12 720,45 €	43 279,35 €	41 149,68 €
HATRIZE	784	7 341	105	105		12 720,45 €	2 233,31 €	2 380,58 €	3 022,51 €	12 720,45 €	20 356,84 €	20 071,81 €
HEMECOURT	6 293	52 247	744	746	4 667,00 €	12 720,45 €	17 926,27 €	16 942,95 €	21 416,64 €	12 720,45 €	73 673,31 €	68 043,20 €
JOEUF	6 613	54 117	799	799		12 720,45 €	18 837,83 €	17 549,37 €	22 999,86 €	12 720,45 €	72 107,50 €	67 720,90 €
MOINEVILLE	1 097	12 996	156	156		12 720,45 €	3 124,92 €	4 214,42 €	4 490,59 €	12 720,45 €	24 550,37 €	23 896,60 €
MONTOIS	2 744	25 932	504	504		12 720,45 €	7 816,57 €	8 409,38 €	14 508,04 €	12 720,45 €	43 454,44 €	41 483,69 €
MOUTIERS	1 590	14 615	300	300		12 720,45 €	4 529,28 €	4 739,44 €	8 635,74 €	12 720,45 €	30 624,90 €	29 613,85 €
RONCOURT	1 047	9 724	196	196		12 720,45 €	2 982,49 €	3 153,35 €	5 642,02 €	12 720,45 €	24 498,31 €	23 889,22 €
ST-MARIE	4 565	33 112	767	767		12 720,45 €	13 003,88 €	10 737,75 €	22 078,71 €	12 720,45 €	58 540,79 €	55 062,35 €
VALLEROY	2 366	21 839	384	384		12 720,45 €	6 739,80 €	7 082,07 €	11 053,75 €	12 720,45 €	37 596,07 €	35 987,39 €
TOTAL	29 770	261 507	4419	4421	4 667,00 €	127 204,46 €	84 802,97 €	84 802,97 €	127 204,46 €	127 204,46 €	428 681,87 €	406 918,69 €

Contribution EP 2025 :	428 681,87 €
-------------------------------	---------------------

SERVICE EAU POTABLE

Le service public de l'eau a pour mission d'acheminer l'eau potable jusqu'au robinet de l'abonné. Le syndicat a également en charge les relations avec le consommateur : informations, gestion des demandes, facturation... Le service **d'eau potable** comprend le prélèvement d'eau dans le milieu naturel, sa potabilisation et sa distribution.



Carte : Compétence et service en eau potable : JOEUF-HOMECOURT-VALLEROY-MOINEVILLE et MOUTIERS.

TRANSFERT DES COMPETENCES AU SYNDICAT ORNE

AVAL

❖ JOEUF

La commune de JOEUF a transféré à Orne Aval la compétence eau potable le 1^{er} septembre 2013, après 12 ans de contrat d'affermage avec Saur France (depuis le 1^{er} janvier 2002). Le syndicat a débuté l'exploitation en régie le 1^{er} janvier 2014.

Le syndicat produit l'eau potable et distribue sur la commune de JOEUF et une partie de la commune de HOMECOURT grâce aux puits d'Haropré et de la Cote des Roches puis importe de l'eau potable via le **Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO)**, pour quelques habitations de la rue de la Taye et vend au CRW l'eau pour la rue de la Princesse Mathilde à Briey.

❖ VALLEROY-MOINEVILLE

Les communes de Valleroy et Moineville ont transféré la compétence eau potable à Orne Aval le 1^{er} janvier 2015, après 41 ans de contrat d'affermage avec VEOLIA (depuis le 02/09/1974), le syndicat a débuté l'exploitation en régie le 2 février 2015 et achète de l'eau potable au **SIEGVO**.

❖ MOUTIERS

La commune de Moutiers a transféré la compétence eau potable le 1^{er} janvier 2015, après 34 ans de contrat d'affermage avec VEOLIA (depuis le 07/12/1981). Le syndicat a débuté l'exploitation en régie le 2 février 2015 et achète de l'eau potable au **SIEGVO**.

❖ HOMECOURT

La commune de HOMECOURT a transféré à Orne Aval la compétence eau potable le 1^{er} janvier 2014. Après la fin de contrat de délégation de service à SAUR France, le syndicat a débuté l'exploitation en régie au 1^{er} janvier 2020.

LES DELEGUES DES COLLECTIVITES ADHERENTES

COMMUNE	NOM DES DELEGUES	FONCTION
JOEUF	OREILLARD Nadine GERARD Lionel	Déléguee Eau & Vice-Présidente Président du syndicat
VALLEROY MOINEVILLE	LAMORLETTE Christian KRAJNIEWSKI Jonathan	Délégué eau Délégué eau et Vice-président
MOUTIERS	KUSIOR Pascal	Délégué eau
HEMECOURT	VALENTINI Romain	Délégué eau

LES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCES

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Code	Titre	Valeur
D101.0	Nombre d'habitants desservis	17737 hab
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	2,68 €/m ³
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année {1} (hors travaux)	2057799,37 €HT
DC.195	Montant financier des travaux engagés	647 665,45€HT
DC.344	Volume estimé de soutirage en cas d'incendie exceptionnel	0 m ³
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100,0 %
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100,0 %
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110 points
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78,2 %
P105.3	Volumes non comptés	4,6 m ³ /km/j
P106.3	Pertes en réseau	4,2 m ³ /km/j
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	0,05 %

P108.3	Protection de la ressource en eau	80,0 %
P109.0	Montant des actions de solidarité	0,0028 €/m ³
P110.3	Rendement primaire	75,4 %
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	0,22 nb/1000ab
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	100,0 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3,9 an
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	6,3 %
P155.1	Taux de réclamations	0,0 nb/1000ab
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	- unité
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	2,0 unité
VP.056	Nombre d'abonnés	8911 ab
VP.059	Volume produit	674630 m ³
VP.060	Volume importé	369075 m ³
VP.061	Volume exporté	15232 m ³
VP.062	Volume prélevé	674630 m ³
VP.063	Volume comptabilisé domestique	775 273 m ³
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	150,0 km
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	2137,0 €HTVA
VP.126	Nombre de prélèvements en microbiologie	74 unité
VP.127	Nombre de prélèvements non conformes en microbiologie	0 unité
VP.128	Nombre de prélèvements en physico-chimie	114 unité
VP.129	Nombre de prélèvements non conformes en physico-chimie	0 unité
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	0,39 km
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0,25 km
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	0,0 unité
VP.175	Nombre d'habitants desservis	17737 hab
VP.182	Encours total de la dette	3113059,28 €
VP.183	Epargne brute annuelle	801221,52 €

VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année {0}, au 31/12/{1}	1712121,45 €TTC
VP.201	Volume comptabilisé non domestique	0 m ³
VP.220	Volume de service du réseau estimé	22560 m ³
VP.221	Volumes consommés sans comptage	2591 m ³
VP.224	Indice linéaire de consommation	14,90 m ³ /km/j
VP.228	Densité linéaire d'abonnés	59,41 ab/km
VP.229	Ratio habitants/abonnés	1,99 hab/ab
VP.231	Consommation moyenne par abonné	87 m ³ /ab
VP.232	Volumes consommés comptabilisés	775 273 m ³
VP.234	Volume produit + Volume importé	1043705 m ³
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/{1} sur les factures émises au titre de l'année {0}	107884,5 €TTC
VP.348	Volume de service comptabilisé	0 m ³

PATRIMOINE EAU POTABLE

1. Réseau

Le réseau d'alimentation en eau potable comprend environ 150 km (hors branchements) de canalisation pour le transfert d'eau potable jusqu'au robinet des abonnés :

- ✓ JOEUF : 49 km de réseau
- ✓ VALLEROY : 23 km de réseau
- ✓ MOINEVILLE : 16 km de réseau
- ✓ MOUTIERS : 17 km de réseau
- ✓ HOMECOURT : 45 km de réseau

2. Ouvrages

Les installations de pompage, reprise ou de stockage sont équipées d'un système de télésurveillance, permettant de signaler les anomalies de fonctionnement de manière instantané à l'équipe de permanence. Cet équipement permet également l'enregistrement du fonctionnement (historique) et signale les intrusions.

Les différents ouvrages du réseau comprennent :

Commune	Dénomination	Situation	Traitement
JOEUF	Puits de Haropré	Prélèvement forage puits	Chlore gazeux et traitement javel si nécessaire sur le réservoir 1000m ³
JOEUF	Puits de la cote des Roches	Prélèvement forage puits	
JOEUF	Station de reprise d'Arly	Surpresseur réseau (Bâche de 6 m ³)	
JOEUF	Ouvrage de stockage semi enterré	Montois cuve de 2000 m ³	
JOEUF	Ouvrage de stockage semi enterré	2 cuves semi-enterrées de 600 m ³ soit 1200 m ³	
VALLEROY	Réservoir Ognon	Réservoir semi-enterré de 600 m ³	Traitement au chlore par le syndicat des eaux SIEGVO depuis mars 2018 + ORNE AVAL (Sécurité avec SOIRON)
VALLEROY	Réservoir de Bellevue	Château d'eau de 150 m ³	
MOUTIERS	Château d'eau de Feuillebois	Château d'eau de 600 m ³	
MOUTIERS	Château d'eau du Stade	Château d'eau de 400 m ³	
MOUTIERS	Bâche de reprise Clémenceau	Bâche de 50 m ³	
MOUTIERS	Bâche de refoulement Grandes Friches	Bâche de 50 m ³	

HOMECOURT	Château rue Maurice Thorez	Château d'eau de 1000 m3	Traitement au chlore par le syndicat des eaux SIEGVO depuis mars 2018 + ORNE AVAL (Sécurité avec le SOIRON)
HOMECOURT	Château du Chardonneret	Château d'eau de 800 m3	
HOMECOURT	Château route de Moutiers	Château d'eau de 600 m3	
HOMECOURT	Réservoir semi enterré de la petite fin	Réservoir de 500 m3	
HOMECOURT	Station de reprise petite fin	Station de reprise petite fin	

⇒ Environ 8000 m³ de capacité de stockage d'eau potable

- ✓ Autorisation prélèvement et périmètre de protection : **Arrêté inter préfectoral en date du 25 novembre 2016** avec un débit de prélèvement autorisé de 3000 m³/j pour le puits d'Haropré à JOEUF.

➤ Date de mise en service : 1950



Photo : Réhabilitation du puits d'Haropré

- ✓ Autorisation prélèvement et périmètre de protection : **Arrêté inter préfectoral en date du 25 novembre 2016** avec un débit de prélèvement autorisé de 500 m³/j pour le puits de la Cote des Roches au VAL DE BRIEY.

➤ Date de mise en service : 1966



Photo : Réhabilitation du puits de la cote des Roches

INTERVENTIONS REALISEES

1. Renouvellement des compteurs

Arrêté du 6 mars 2007, article 9 : Le renouvellement consiste au remplacement du compteur à une certaine fréquence dépendant de la classe du compteur (selon l'arrêté du 19 juillet 1976 : application du décret du 29 janvier 1976).

Ainsi les compteurs sont remplacés entre 9 et 15 ans et au cas par cas selon les circonstances rencontrées (gel, défaut mécanique, etc.).

1133 compteurs renouvelés + 42 poses nouveaux point de conso en 2025 sur 9312 en place :

Diamètre du compteur	Compteurs renouvelés	Compteurs posés
Ø 15 mm	1117	39
Ø 20 mm	13	3
Ø 25 mm		
Ø 30 mm	2	
Ø 40 mm	1	
Ø 60 mm		
Ø 100 mm		
TOTAL	1133	42

⇒ **Soit 12,62% du parc de compteur posés (dont 12,17% remplacés)**

2. Recherche de fuites

Le syndicat dispose de dispositifs de pré-localisation de fuite : C'est une écoute systématique et intégrale par les techniciens. L'ensemble du réseau est parcouru afin de déterminer les tronçons fuyards en fonction du bruit généré par la fuite.

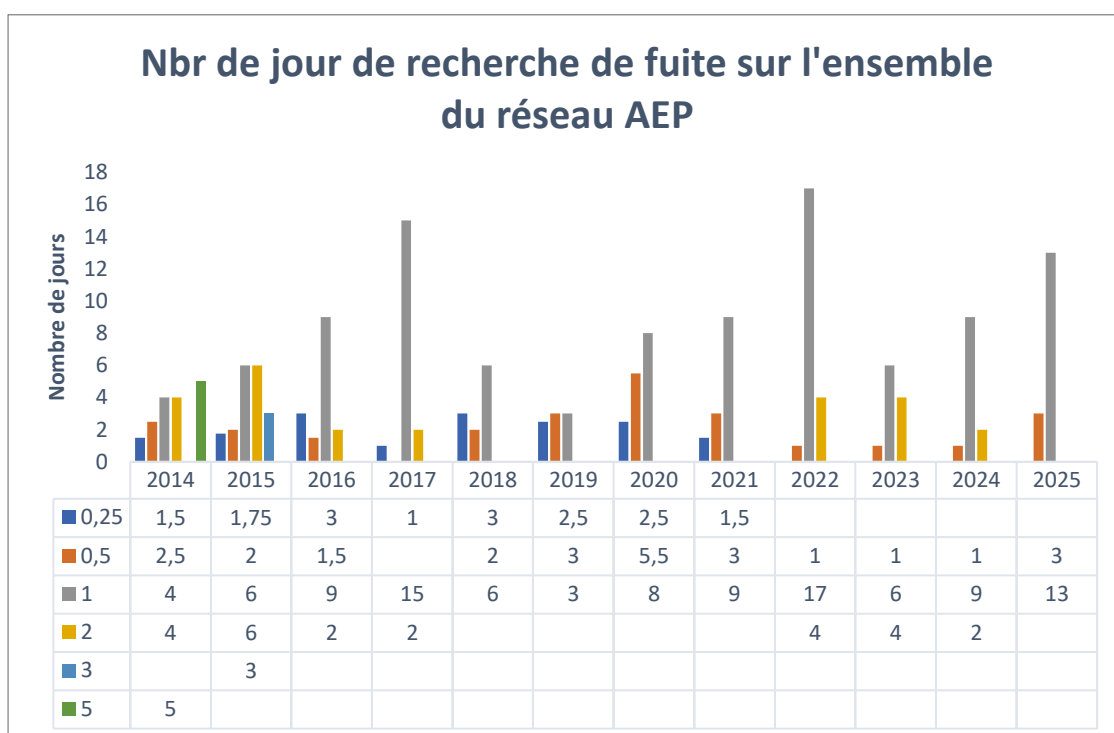
Il est à noter que le linéaire qui peut être surveillé varie en fonction du type de matériau que compose ce réseau, et la possibilité physique de placer les dispositifs d'écoute (accès vanne ou bouche à clé), la fuite est pré-localisée mais sans renseignement sur son emplacement exact.

⇒ **16 jours de recherche de fuite sur le réseau**, ont été effectués par l'entreprise EDR avec une méthode de corrélation acoustique : Une fois la zone fuyarde mise en évidence, le bruit est cerné plus précisément par corrélation entre les capteurs du corrélateur. Le signal transmis dans les canalisations est analysé par ordinateur, afin de déterminer par un algorithme de calcul, l'emplacement théorique de la fuite à quelques centimètres près.

Vous trouverez ci-après la cartographie des fuites d'eau potable réparées depuis la prise de compétence pour chaque commune adhérente : cette représentation visuelle nous permet de mettre en évidence les différents secteurs pouvant se révéler plus fuyards que d'autres et de mettre en place un programme de renouvellement, pour maintenir un niveau de performance et de qualité du service des eaux.

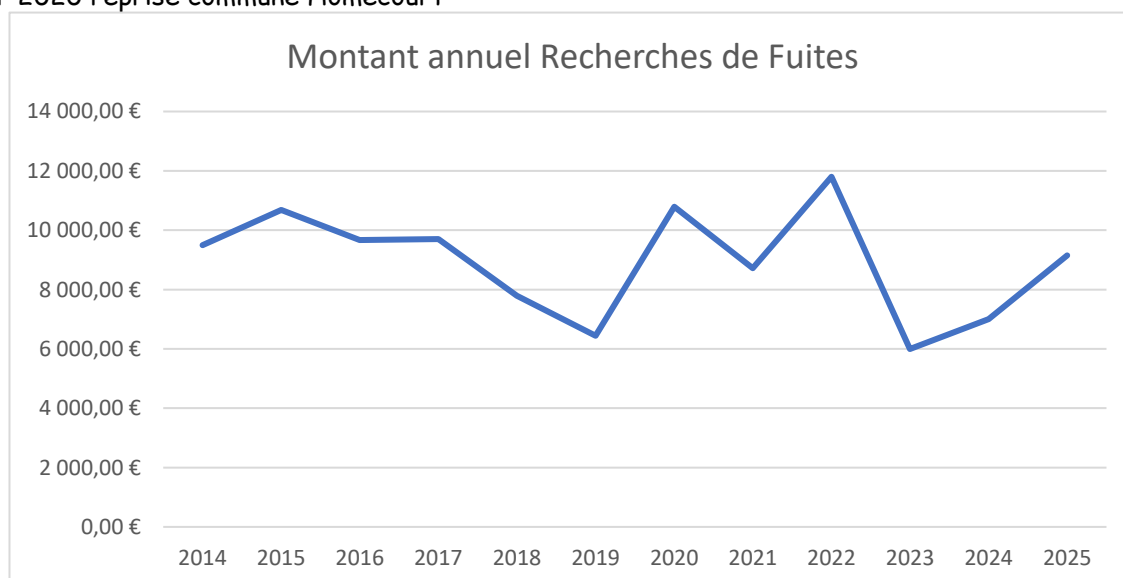
Les défaillances qui entraînent les fuites sont diverses et complexes :

- Vieillessement des matériaux
- Contrainte mécanique (gel, dégel, conditions de pose ...)
- Dégradation liée à un tiers
- Corrosion / dépôt dans les canalisations



*Sept 2017 mis en place des data logger en interne

Janvier 2020 reprise commune Homécourt



3. Interventions réseau

Les interventions réseaux permettent de limiter les fuites, d'entretenir les réseaux , de conduire les réparations et de renouveler les réseaux . Ce sont des enjeux majeurs pour la préservation du patrimoine et de la ressource en eau ainsi que la qualité de l'eau distribuée aux consommateurs.

Intitulé	Nombre
Fuite Branchement	35
Fuite canalisation	16
Manque de pression	5
BAC enterré, HS	3
Branchement neuf AEP	3
Mise à niveau Regard AEP	3
Fuite purge	2
Renouvellement branchement	2
Sondage pour 2 échantillons conduite DN80	2
Branchement bouché par le calcaire	1
Déplacement Regard Compteur	1
Fuite collier de prise en charge	1
Fuite presse étoupe vanne	1
Préparation nettoyage conduite (insertion vanne et prise en charge + raccordement rue du commerce)	1
Remplacement collier prise en charge pour changement RA	1
Remplacement du compteur et refaire le regard	1
Remplacement regard AEP (fuite compteur coaxial)	1
Remplacement regard AEP (manque de pression)	1
Remplacement vanne de branchement	1
Réparation branchement (traversée de mur en très mauvais état suite remplacement compteur)	1
Terrassement pour remplacement vanne HS + vanne PI	1
Vanne de secto bloqué fermée	1
Total général	90

Communes	Nombre Interventions	% par commune
JOEUF	27	30,00%
HOMECOURT	26	28,89%
VALLEROY	18	20,00%
MOUTIERS	15	16,67%
MOINEVILLE	4	4,44%
Total général	90	100,00%

4. Consommation électrique

Pour l'année 2025, **491 798 kWh**, (+ 10% par rapport à 2024) ont été consommés pour le fonctionnement des ouvrages :

- ✓ Station de reprise Arly : 3 339 kWh
- ✓ Station de pompage Haropré : 231 996 kWh
- ✓ Cote des roches : 134 957 kWh
- ✓ Château d'eau Bellevue : 6 622 kWh
- ✓ Réservoir Ognon : 26 820 kWh
- ✓ Réservoir grandes friches : 21 991 kWh
- ✓ Château d'eau Feuillebois : 206 kWh
- ✓ Réservoir Clémenceau : 5 374 kWh
- ✓ Château d'eau du Stade : 41 kWh
- ✓ Château d'eau de Montois : 30 637 kWh
- ✓ Château d'eau Maurice Thorez : 2 700 kWh
- ✓ Semi-enterré Petite fin : 26 792 kWh
- ✓ Château d'eau Route de Moutiers : 97 kWh
- ✓ Château d'eau Chardonnerets 186 kWh
- ✓ Suppression rue Barbara : 0 kWh (uniquement l'abonnement)
- ✓ Puits de Valleroy : 40 kWh

Le contrôle du dispositif de protection cathodique a été réalisé le 8 Octobre 2025.

5. Nettoyage des ouvrages

Conformément aux articles : R-1321-43-54-55 et 56 du code de la santé publique :
[Les installations de distribution en eau [...] doivent être entièrement nettoyées, rincées, vidangées et désinfectées au moins une fois par an].

- ✓ Deux cuves de stockage de 600 m³ chacune au Bois de Dommange JOEUF
- ✓ Une cuve de stockage de 2000 m³ à Montois Dommage
- ✓ Un surpresseur (bâche de 6 m³) à Arly JOEUF
- ✓ Une cuve de stockage de 600 m³ pour le réservoir Ognon VALLEROY
- ✓ Une cuve de stockage de 150 m³ pour le château d'eau de Bellevue VALLEROY
- ✓ Une cuve de stockage de 600 m³ pour le château d'eau Feuillebois MOUTIERS
- ✓ Une cuve de stockage de 400 m³ pour le château d'eau du Stade à MOUTIERS
- ✓ Une cuve de stockage de 50 m³ pour la bâche de Clemenceau à MOUTIERS
- ✓ Une cuve de stockage de 50 m³ pour la bâche des grandes friches à MOUTIERS
- ✓ Une cuve de stockage de 1000 m³ pour le château d'eau Maurice Thorez à HOMECOURT
- ✓ Une cuve de stockage de 800 m³ pour le château d'eau Chardonnerets à HOMECOURT
- ✓ Une cuve de stockage de 500 m³ pour le réservoir semi-enterré à HOMECOURT
- ✓ Une cuve de stockage de 600 m³ pour le château route de Moutiers à HOMECOURT

⇒ **Le nettoyage des réservoirs a été effectué en Février 2025 + Septembre 2025 (pour Ognon).**

BILAN DE L'ACTIVITE

1. Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert **8911 abonnés** au 31/12/2025. La mission principale du syndicat est de fournir une eau potable de bonne qualité ainsi qu'une pression et un débit minimaux à tous les abonnés.

La répartition des abonnés par commune, est la suivante :

	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024
HEMECOURT	3180	3158
JOEUF	3209	3216
MOINEVILLE	550	548
MOUTIERS	793	790
VALLEROY	1179	1174
TOTAL	8911	8886

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 59,41 abonnés/km au 31/12/2025 (59,24 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,99 habitants/abonné au 31/12/2025 (2 habitants/abonné au 31/12/2024).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 87 m³/abonné au 31/12/2025. (79,74 m³/abonné au 31/12/2024).

2. Volumes abonnés comptabilisés

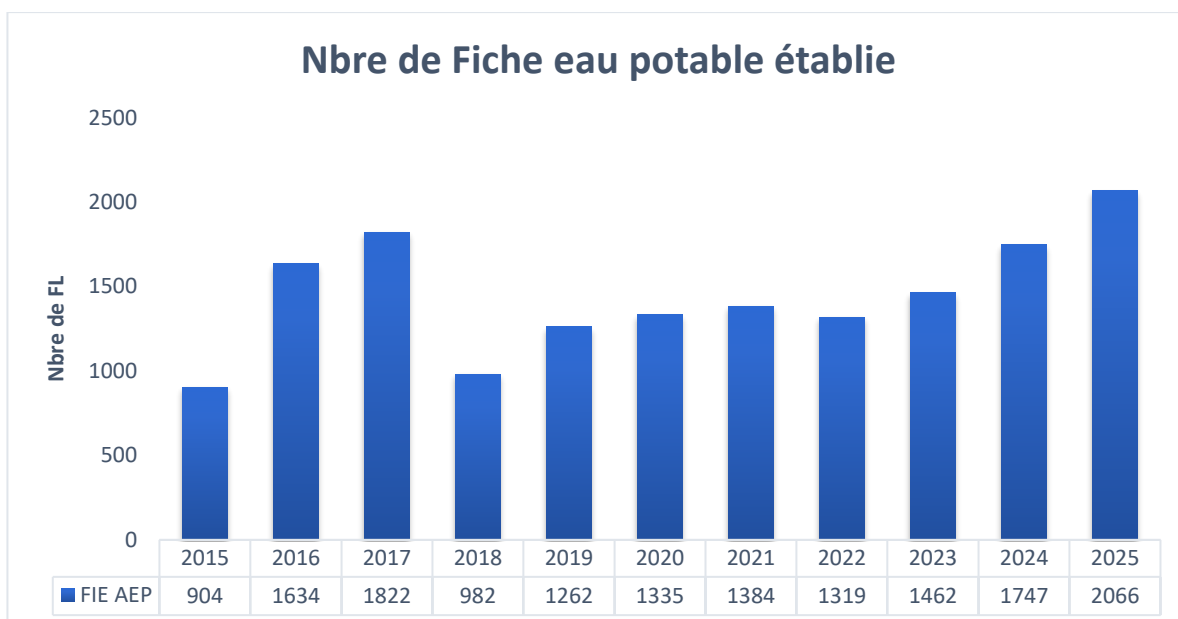
Le volume comptabilisé correspond à la totalité des volumes passés par les compteurs abonnés (y compris les éventuels dégrèvements pour fuite après compteur), mais en tenant compte des éventuels dégrèvements liés à des erreurs de relèves.

Volumes comptabilisés pour chaque commune adhérente :	Volumes comptabilisés en m ³
JOEUF	317246
VALLEROY	87928
MOINEVILLE	51099
MOUTIERS	57784
HEMELCOURT	261216
TOTAL	775273

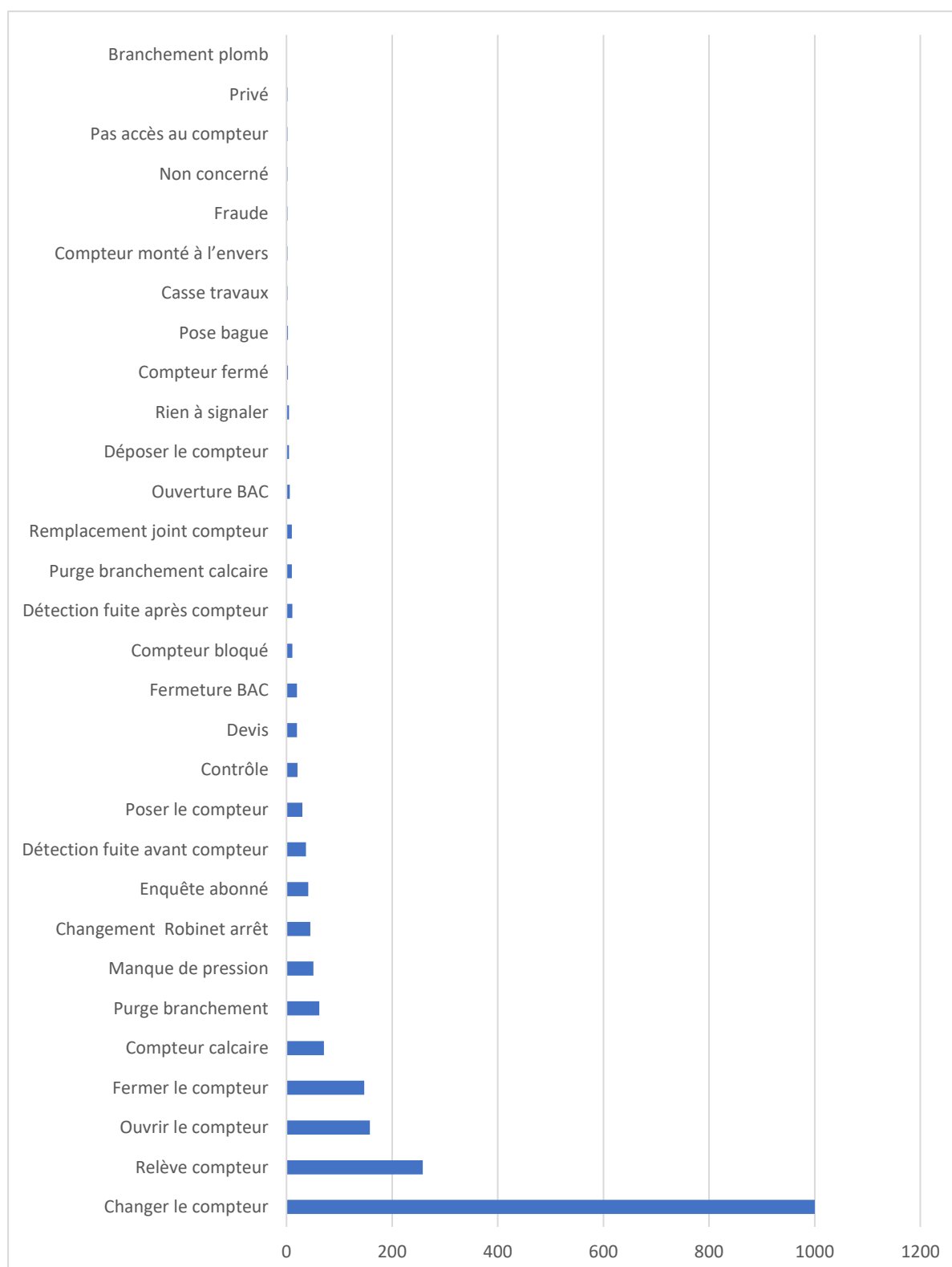
3. Fiche intervention eau potable

Les interventions réseau sont toutes les demandes faites par les usagers ou communes par téléphone, fax ou mail pour intervenir sur le réseau d'eau potable du territoire d'Orne Aval.

⇒ **2066 fiches de liaisons ont été répertoriées au cours de l'année 2025 :**



Ci-dessous les interventions présentées par catégorie :



4. Dispositif "Warsmann"

Le dispositif warsmann permet le plafonnement des factures suite à une fuite d'eau, le décret s'y rapportant est le suivant : n°2012-1078 du 24 septembre 2012 pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite loi Warsmann, codifié à l'article L.2224-12-4 du CGCT.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Seuls les locaux d'habitation sont concernés (principal ou secondaire)
- ✓ Seules les fuites sur canalisations sont éligibles (tuyaux, raccord, vanne ... les appareils électroménagers et sanitaires sont exclus)
- ✓ Avoir une consommation anormale*

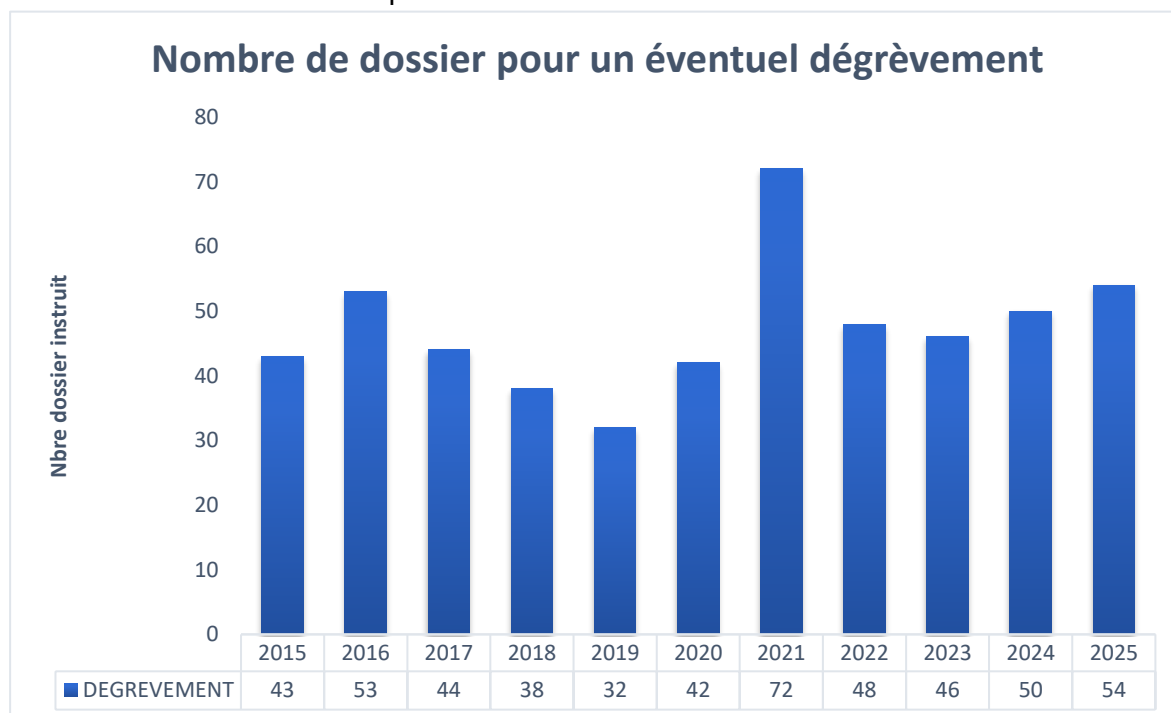
* : La consommation de l'abonné est jugée « anormale » si le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen consommé dans le même local d'habitation pendant une période équivalente au cours des 3 années précédentes.

Pour bénéficier du dispositif de plafonnement de sa facture, l'abonné doit produire une attestation d'une entreprise de plomberie, dans un délai d'un mois après avoir été informé de sa consommation anormale.

L'attestation de l'entreprise de plomberie doit spécifier :

- que la fuite a été réparée ;
- la localisation de la fuite ;
- la date de la réparation.

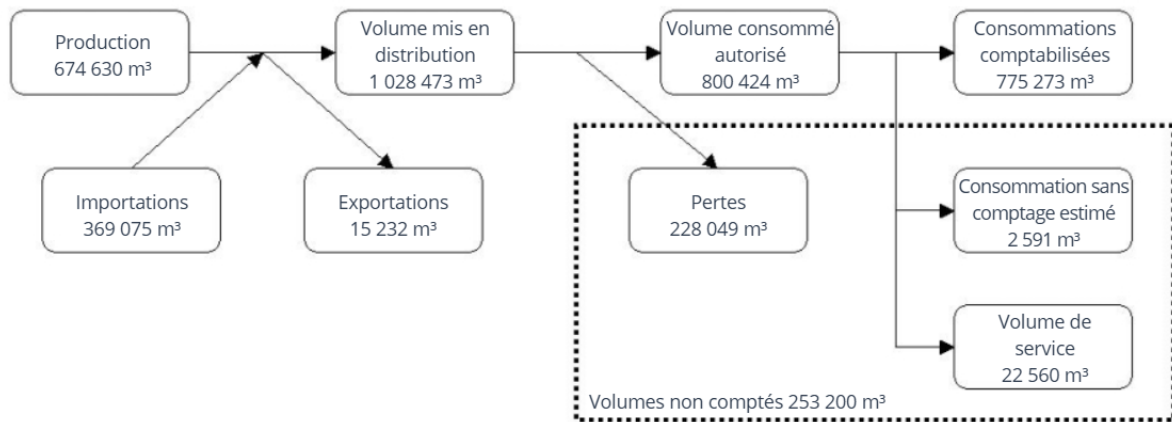
Ci-dessous un tableau récapitulatif du nombre de dossiers transmis à la commission :



⇒ En 2025 : 54 DEGREVEMENTS (dont 47 accordés et 7 rejetés)

⇒ Rendement du réseau

Schéma des volumes



- Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau reflète le bon entretien de ce dernier, en effet la diminution des pertes (mauvaise étanchéité des canalisations et/ou des pièces annexes) en eau est un objectif constant afin de préserver les ressources en eau :

⇒ Le rendement du réseau est **de 78,2 %**

- L'indice linéaire de perte en réseau

Cet indice évalue les pertes par fuite (en m³) sur le réseau de distribution (hors branchement) rapportées à la longueur totale du réseau de desserte en km par jour. Par conséquent, cela reflète la gestion/maintenance et le taux de renouvellement du réseau.

⇒ L'indice linéaire des pertes est de **4,2 m³ / j /km.**

5. Qualité de l'eau

L'eau est une ressource précieuse et indispensable pour l'espèce humaine, c'est pourquoi elle est soumise en France à une réglementation précisée par le Code de la Santé Publique.

La qualité de l'eau distribuée au robinet de l'abonné dépend :

- De la qualité de l'eau de la nappe souterraine où s'effectue le prélèvement de l'eau brute
- Des traitements effectués en aval du prélèvement d'eau brute

Ainsi, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) réalise, dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le code de la santé publique, des prélèvements sur l'intégralité du circuit de l'eau : de la ressource en eau jusqu'au robinet du consommateur.

Par souci de transparence, les résultats d'analyses effectués sont consultables sur le site du ministère des affaires sociales et de la santé : www.grand-est.ars.sante.fr/

Ci-dessous les résultats des analyses effectuées sur 2025 :

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes
Microbiologie	74	0
Paramètres physico-chimiques	114	0

Analyses	Taux de conformité
Microbiologie	100 %
Paramètres physico-chimiques	100 %

⇒ bilans d'analyses effectués par l'Agence Régionale de la Santé ne sont pas conformes aux limites et références de qualité de l'eau potable.

- **Branchements plomb**

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb :

Abonnées	Exercice 2025
Nombre total des abonnés	8911
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	79

LES FINANCES

BUDGET EAU POTABLE (469)

VII. RESULTATS BUDGETAIRES & AMORTISSEMENTS - ANNEE 2025

Section de Fonctionnement

Désignation	Total
Dépenses	2 372 305.29€
Recettes	2 217 632.39€
Solde d'exécution brut (déficit)	- 154 672.90€
Solde après reprise du résultat, avant RAR	+ 1 183 813.13€

1) Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2025 se sont élevées à **2 372 305.29€**, réparties comme suit :

- 79.64 % pour les **dépenses réelles d'exploitation** soit un montant total de **1 889 269.65€** (correspondant aux charges à caractère général (notamment l'achat de matières non consommables -électricité, les réparations de fuites diverses), le reversement des redevances diverses à l'Agence de l'Eau et la participation au budget général (465) pour les charges de personnel & frais généraux) ;

- 20.36 % pour les **dépenses d'ordre d'exploitation** soit un montant total de **483 035.64€** (correspondant aux amortissements des biens et des travaux).

2) Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2025 se sont élevées à **2 217 632.39€**, réparties comme suit :

- 96.75 % pour les **recettes réelles d'exploitation** soit un montant total de **2 145 566.39€** (correspondant à la vente d'eau facturée aux usagers, les redevances pour consommation d'eau potable et pour performance, ainsi que les autres prestations de services facturées comme les poses de regards, les raccordements, les branchements neufs...) ;

- 3.25 % pour les **recettes d'ordre d'exploitation** soit un montant total de **72 066.00€** (correspondant aux amortissements des subventions).

Section d'Investissement

Désignation	Total
Dépenses	1 042 646.03€
Recettes	1 483 035.64€
Solde d'exécution brut (excédent)	+ 440 389.61€
Solde après reprise du résultat, avant RAR	+ 780 430.61€

1) Les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 se sont élevées à **1 042 646.03€**, réparties comme suit :

- 93.09 % pour les **dépenses d'équipement et financières** soit un montant total de **970 580.03€** (correspondant aux immobilisations corporelles, telles que les travaux d'eau potable, de raccordements aux réseaux, ...) ;
- 6.91 % pour les **dépenses d'ordre d'investissement** soit un montant total de **72 066.00€** (correspondant aux amortissements des subventions).

2) Les recettes d'investissement de l'exercice 2025 se sont élevées à **1 483 035.64€**, et représentent essentiellement les amortissements des biens et travaux ainsi que la souscription d'un emprunt de 1 M d'€ courant 2025.

En résumé, les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2025 présentent un résultat excédentaire de **1 897 953.19€**, y compris les reports des années antérieures et les restes à réaliser.

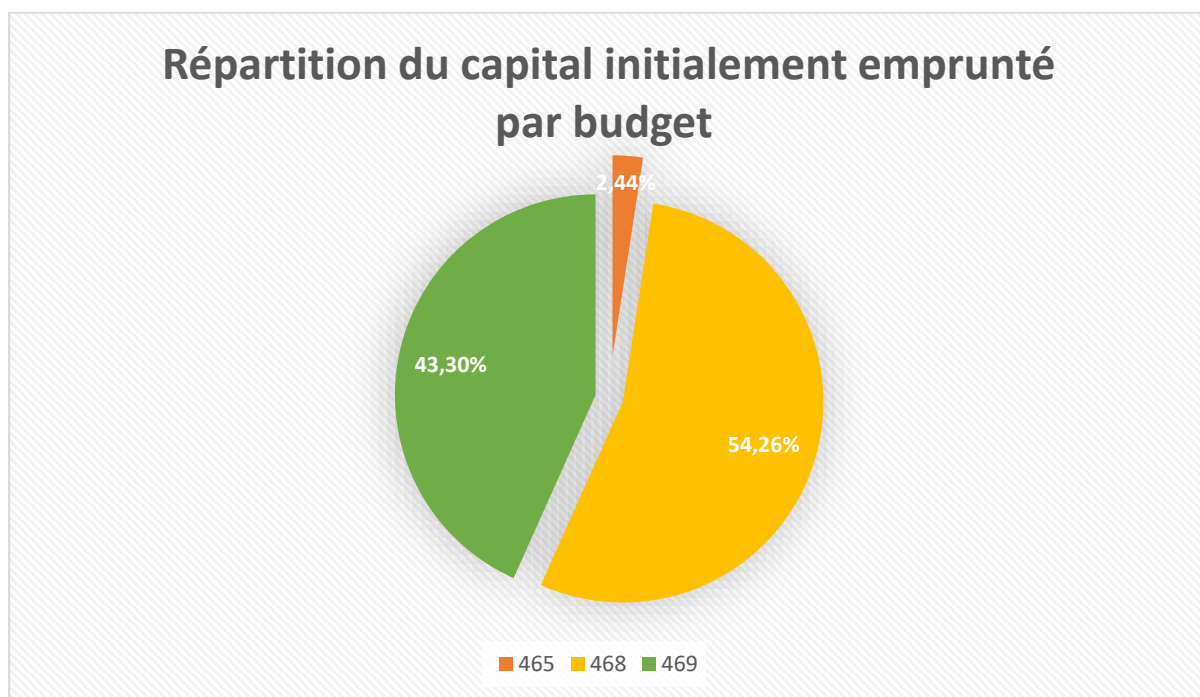
Amortissements

- Amortissements des biens et des travaux ;
 - Valeurs de l'amortissement 2025 : 483 035.64€.
- Amortissements des subventions ;
 - Valeurs de l'amortissement 2025 : 72 066.00€.

VIII. ETAT ET EXTINCTION DE LA DETTE AU 31/12/2025

Pour avoir une vision globale de la dette d'Orne Aval, nous l'avons schématisé, sous forme de graphique, regroupant l'ensemble des emprunts répartis selon les trois budgets : 465- Budget Général / 468- Budget Régie Assainissement et 469- Budget Eau Potable (ci-dessous) ;

BUDGET	CAPITAL EMPRUNTE (en euros)
465	250 000,00€
468	5 566 150.00€
469	4 442 000,00€
TOTAL	10 258 150,00€



La dette d'Orne Aval, tous emprunts et tous budgets confondus, représente la somme totale de **10 258 150 euros**.

Le capital emprunté pour le budget 469 – Budget Eau représente environ 43.30% du capital total emprunté par Orne Aval auprès de divers organismes bancaires.

Pour le budget « **Eau Potable – 469** », l'état de la dette au 31/12/2025 fait apparaître les valeurs suivantes ;

- Capital remboursé durant l'année 2025, pour tous les emprunts : 182 172.66 €
- A la clôture de l'exercice 2025, soit au 31 décembre 2025, le capital restant dû, tous emprunts confondus, est de **3 113 059.28 euros**.

Si aucun autre emprunt n'est souscrit durant les périodes à venir, ou aucun remboursement anticipé n'est effectué, la dette sera **soldée en totalité le 30/09/2045**.

IX. PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2025

Désignation	Montant payé €HT sur l'année	Taux de subvention global escompté
MBC diverses communes Investissement (renouvellements branchements, remplacements regards, ...)	606 075.60€	//
Dont travaux Rue de Franchepré à JOEUF	478 689.00€	
MBC diverses communes Fonctionnement (fuites branchements, canalisations, ...)	249 086.86€	//
Travaux de reprise d'affaissement de voirie Rue Jean Jaurès à MOUTIERS	57 070.45€	//
Installation variateurs pompage eaux	34 900.00€	//
Compteurs d'eau	82 931.00€	//

ANNEXES

Annexe 1. Statut du syndicat



REÇU 02 AVR. 2013

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction de l'Action Locale

Bureau du contrôle de légalité,
de l'intercommunalité et du
conseil aux collectivités

LE PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE
PRÉFET DE LA MOSELLE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5212-1 et suivants, L5211-17, L5211-20 et L5211-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 1973 autorisant la création du syndicat intercommunal d'assainissement Orne-Aval ;

Vu la délibération en date du 5 juillet 2012 par laquelle le comité syndical du syndicat intercommunal d'assainissement Orne-Aval décide d'adopter les nouveaux statuts du syndicat comprenant notamment les changements de nom et d'adresse du syndicat ;

Vu la lettre de notification aux communes membres le 13 juillet 2012 ;

Vu les avis favorables rendus par les conseils municipaux des communes membres, à savoir :

Auboué (8 août 2012), Homécourt (27 septembre 2012), Joeuf (24 septembre 2012), Moineville (12 septembre 2012), Montois-la-Montagne (21 septembre 2012), Moutiers (25 juillet 2012), Roncourt (31 août 2012) et Sainte-Marie-aux-Chênes (31 août 2012) ;

Vu l'avis favorable du sous-préfet de Metz-Campagne en date du 19 octobre 2012 ;

Considérant que l'absence de délibération au terme du délai de consultation vaut avis favorable ;

Considérant qu'à l'issue de la procédure de consultation des communes et EPCI membres du syndicat, la majorité qualifiée, telle que définie par les articles L5211-5, L5211-17 et L5211-20 du code général des collectivités territoriales, est atteinte ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle ;

Adresse postale : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - CO 60031 - 54038 NANCY CEDEX
Téléphone 03 83 34 26 26 - Fax 03 83 30 52 34

Accueil du public : 6, rue Sainte-Catherine 54000 NANCY

ARRÊTENT :

ARTICLE 1^{er} : Est approuvée la modification des statuts du syndicat intercommunal d'assainissement de l'Orne-aval qui porte désormais le nom de « *Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de l'Orne (Orne Aval)* ».

ARTICLE 2 : Le siège du syndicat est situé au :
Centre d'Activité Économique de Franchepré
ZI de Franchepré
54240 JOEUF

ARTICLE 3 : Les nouveaux statuts approuvés du Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de l'Orne (Orne Aval) resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Les secrétaires généraux des préfectures de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle, la sous-préfète de Briey, le sous-préfet de Metz-Campagne et le président du syndicat intercommunal des eaux de la vallée de l'Orne (Orne-Aval) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux maires des communes concernées et aux directeurs départementaux des finances publiques de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle et qui fera, en outre, l'objet d'une publication aux recueils des actes administratifs des préfectures de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle.

NANCY, le 25 MARS 2013

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle,

Pour le Préfet
et par délégation
le Secrétaire Général

Jean-François RAFFY

Le Préfet de la Moselle,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Olivier du CRAY

Annexe 2. Glossaire

ANC : Assainissement Non Collectif

Un logement possède un assainissement non collectif dès que les eaux usées sont traitées par une installation individuelle située sur la parcelle privée.

Boue : résidu solide qui reste après décantation des eaux usées et traitement biochimique

DBO₅ : la Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes pour dégrader l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C, à l'obscurité, pendant 5 jours.

DCO : Demande Chimique en Oxygène

La DCO permet d'apprécier la concentration en matières organiques ou minérales, dissoutes ou en suspension dans l'eau, au travers de la quantité d'oxygène nécessaire à leur oxydation chimique totale. On évalue la quantité d'oxygène (en mg /l), utilisée par les réactions d'oxydation, à partir de la mesure du résidu de réactifs au bout de 2 h. L'oxydation s'effectue à chaud, en milieu acide, en présence d'un excès d'oxydant.

Déversoir d'orage : ouvrage attaché à un aménagement hydraulique qui permet de rejeter directement dans le milieu naturel un débit d'eau excédentaire dû aux précipitations atmosphériques.

MES : Matières En Suspension

La mesure des MES permet d'apprécier la charge solide en suspension d'une eau naturelle ou résiduaire. On évalue le poids sec du résidu, à 1 ou 0.1 mg près, obtenu par filtration de l'échantillon d'eau, après passage à l'étuve à 105 °C.

NTK : Azote KJELDAHL

L'azote se présente sous forme organique (urée, acide urique, créatinine, aminoacides, protéines, ammoniacale) et minérale. On peut doser l'azote organique total (méthode de Kjeldahl), l'azote ammoniacal et les formes minérales de l'azote (azote nitreux et nitrique).

Pt : Phosphore Total

L'enrichissement en azote et en phosphore des eaux favorise l'eutrophisation. Les développements massifs d'algues génèrent des perturbations significatives des écosystèmes aquatiques et limitent certains usages de l'eau (pêche, navigation, potabilisation d'eau superficielle etc.).

S.P.A.N.C. : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Après avoir réalisé un zonage d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif, les communes doivent mettre en place un service public d'assainissement non collectif destiné à contrôler les ouvrages individuels (les ouvrages nouveaux et existants).

Abonné : personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire d'un ou plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts.

Abonnement : désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau conformément au règlement du service.

Branchement : conduite privée d'alimentation en eau potable d'un particulier depuis la canalisation publique.

Compteur : appareil de mesure servant à comptabiliser la consommation d'eau en m³ des branchements des abonnés.

Volume produit : est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.

Volume acheté en gros (VAG) : volume d'eau potable acheté en gros à un service d'eau extérieur.

Volume acheté en gros (VEG) : volume d'eau potable vendu en gros à un ou plusieurs services extérieurs.

Volume mis en distribution : est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume comptabilisé : volume comptabilisé par les appareils de comptage lors des relevés des abonnés.

Volume de service du réseau : est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume consommateurs sans comptage : est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé : est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Annexe 3. Tableau Comparatif Indicateur ASS

Code indica-teur	Indicateurs descriptifs et de performance		Exercice 2024			Exercice 2025		
			Valeur du service	Moyenne dans la classe [20 000 - 50 000] habitants	Moyenne nationale	Valeur du service	Moyenne dans la classe [20 000 - 50 000] habitants	Moyenne nationale
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	29 218	(sans objet)	13 389 (5 - 0%)	29 165	(sans objet)	(sans objet)
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	unité	4	(sans objet)	3 (5 - 0%)	4	(sans objet)	(sans objet)
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	359,5	(sans objet)	***	376,8	(sans objet)	(sans objet)
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1	€/m³	2,56	(sans objet)	2,26 (5 - 0%)	2,6	(sans objet)	(sans objet)
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	98,91	(sans objet)	86,04 (4 - 0%)	98,95	(sans objet)	(sans objet)
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	points	103	(sans objet)	84 (5 - 0%)	119	(sans objet)	(sans objet)
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	(sans objet)	100 (3 - 0%)	100	(sans objet)	(sans objet)
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	%	100	(sans objet)	(sans objet)	100	(sans objet)	(sans objet)
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	(sans objet)	(sans objet)	100	(sans objet)	(sans objet)
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	%	100	(sans objet)	***	100	(sans objet)	(sans objet)
P207.0	Montant des actions de solidarité	€/m³	0,0097	(sans objet)	0 (5 - 0%)	0,0089	(sans objet)	(sans objet)
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	nb/1000hab	0,034	(sans objet)	0 (5 - 0%)	0,034	(sans objet)	(sans objet)
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	nb/100km	4,2	(sans objet)	1,2 (5 - 0%)	4,2	(sans objet)	(sans objet)
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,14	(sans objet)	0,03 (5 - 0%)	0,14	(sans objet)	(sans objet)
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100	(sans objet)	***	100	(sans objet)	(sans objet)
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	unité	20	(sans objet)	19 (4 - 0%)	120	(sans objet)	(sans objet)
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	19	(sans objet)	6,8 (5 - 0%)	1,7	(sans objet)	(sans objet)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	%	5,58	(sans objet)	7,12 (5 - 0%)	5,16	(sans objet)	(sans objet)
P258.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	0	(sans objet)	0 (5 - 0%)	0,07	(sans objet)	(sans objet)

Annexe 4. Tableau Comparatif Indicateur AEP

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		Exercice 2024			Exercice 2025		
			Valeur du service	Moyenne dans la classe [10 000 - 20 000] habitants	Moyenne nationale	Valeur du service	Moyenne dans la classe [10 000 - 20 000] habitants	Moyenne nationale
D101.0	Nombre d'habitants desservis	hab	17 802	(sans objet)	22 321 (12 - 0%)	17 737	(sans objet)	(sans objet)
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1	€/m³	2,69	(sans objet)	2,25 (12 - 0%)	2,68	(sans objet)	(sans objet)
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j ouvrable	1	(sans objet)	(sans objet)	1	(sans objet)	(sans objet)
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	98,6	(sans objet)	95,2 (12 - 0%)	100	(sans objet)	(sans objet)
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	97	(sans objet)	97,5 (12 - 0%)	100	(sans objet)	(sans objet)
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	105	(sans objet)	104 (11 - 0%)	110	(sans objet)	(sans objet)
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	78	(sans objet)	73,1 (12 - 0%)	78,2	(sans objet)	(sans objet)
P105.3	Volumes non comptés	m³/km/j	4,2	(sans objet)	4,3 (12 - 0%)	4,6	(sans objet)	(sans objet)
P106.3	Pertes en réseau	m³/km/j	3,9	(sans objet)	3,5 (12 - 0%)	4,2	(sans objet)	(sans objet)
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,02	(sans objet)	4,04 (12 - 0%)	0,05	(sans objet)	(sans objet)
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	80	(sans objet)	79,5 (12 - 0%)	80	(sans objet)	(sans objet)
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m³	0,0063	(sans objet)	0,017 (12 - 0%)	0,0028	(sans objet)	(sans objet)
P110.3	Rendement primaire	%		(sans objet)	(sans objet)	75,4	(sans objet)	(sans objet)
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	0,56	(sans objet)	1,87 (10 - 0%)	0,22	(sans objet)	(sans objet)
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	%	100	(sans objet)	92,9 (10 - 0%)	100	(sans objet)	(sans objet)
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	20	(sans objet)	3,7 (8 - 0%)	3,9	(sans objet)	(sans objet)
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	6,54	(sans objet)	5,31 (10 - 0%)	6,3	(sans objet)	(sans objet)
P155.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	0	(sans objet)	5,31 (10 - 0%)	0	(sans objet)	(sans objet)

Annexe 5. Tableau Comparatif des Indicateurs ANC

Code indica- teur	Indicateurs descriptifs et de performance		Exercice 2024			Exercice 2025		
			Valeur du service	Moyenne dans la classe [0 - 400] habitants	Moyenne nationale	Valeur du service	Moyenne dans la classe [0 - 400] habitants	Moyenne nationale
D301.0	Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif	hab	347	(sans objet)	***	348	(sans objet)	(sans objet)
D302.0	Mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	unité	120	(sans objet)	***	120	(sans objet)	(sans objet)
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	26,8	(sans objet)	***	71,2	(sans objet)	(sans objet)

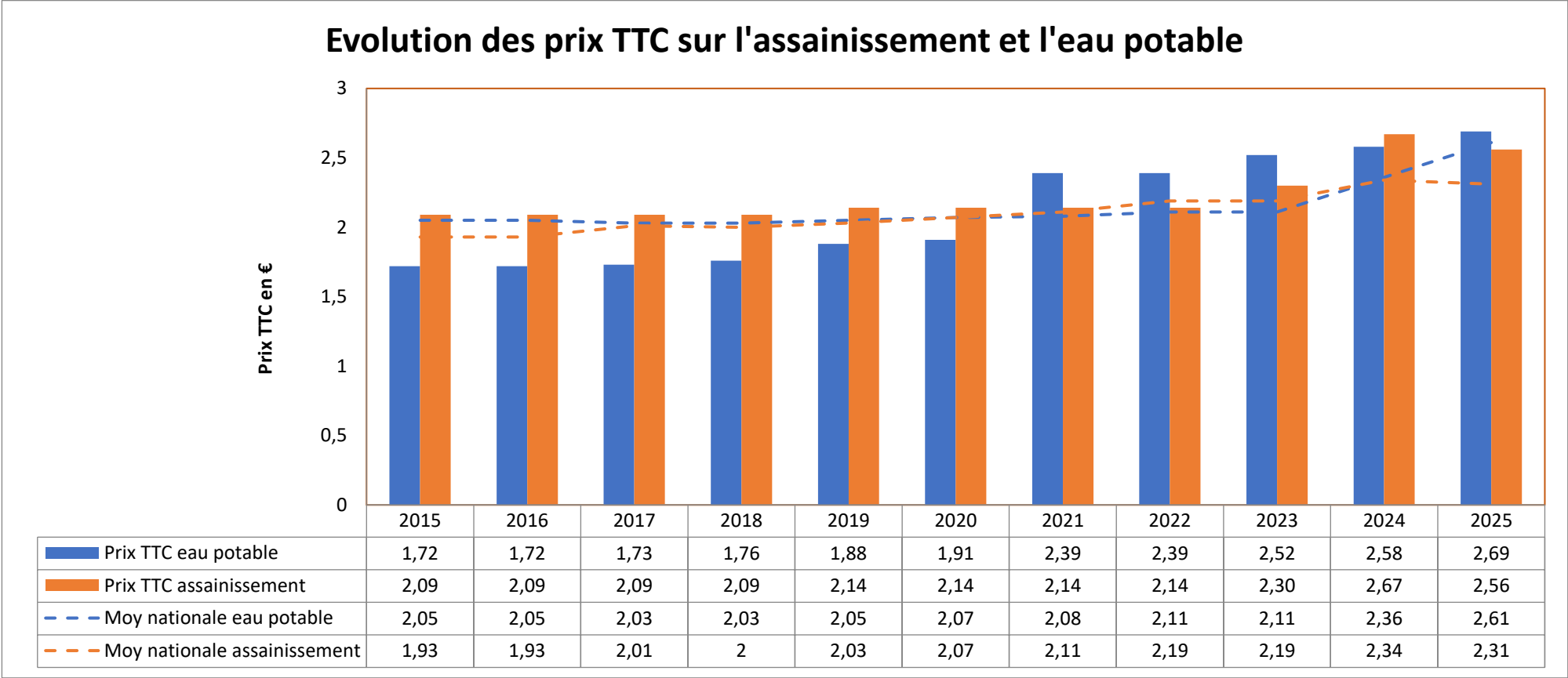
Annexe 6. Facturation type 120 m3 pour l'assainissement et l'eau potable

01 JANVIER 2025										
Prix € H.T	HEMELCOURT	JOEUF	AUBOUÉ	HATRIZE	RONCOURT	STE-MARIE-AUX-CHENES	MONTOIS-LA-MONTAGNE	MOINEVILLE	MOUTIERS	VALLEROY
Facturation	ORNE AVAL		SOIRON		SIEGVO			ORNE AVAL		
EAU										
Abonnement	39	39	33,17	33,17	47,9669	47,9669	47,9669	39	39	39
Consommation (part communale)	1,62	1,52	2,73	2,73	1,2	1,2	1,2	1,62	1,62	1,62
Consommation (part distrib)										
Consommation eau potable *	0,39	0,39	0,39	0,39	0,39	0,39	0,39	0,39	0,39	0,39
Performance réseau Eau Potable *	0,066	0,066	0,066	0,066	0,066	0,066	0,066	0,066	0,066	0,066
Préservation des ressources *	0,15	0,15	0,20	0,20	0,07245	0,07245	0,07245	0,15	0,15	0,15
ASSAINISSEMENT										
Abonnement	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Redevance ORNE AVAL	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86
Performance réseau Assainissement *	0,138	0,138	0,138	0,138	0,138	0,138	0,138	0,138	0,138	0,138
Facture 120 m3 H.T	<u>585,88</u>	<u>573,88</u>	<u>719,24</u>	<u>719,24</u>	<u>535,14</u>	<u>535,14</u>	<u>535,14</u>	<u>585,88</u>	<u>585,88</u>	<u>585,88</u>
* AERM (Agence de l'Eau Rhin Meuse)										

01 JANVIER 2026										
Prix € H.T	HEMOCOURT	JOEUF	AUBOUE	HATRIZE	RONCOURT	STE-MARIE-AUX-CHENES	MONTOIS-LA-MONTAGNE	MOINEVILLE	MOUTIERS	VALLEROY
Facturation	ORNE AVAL		SOIRON		SIEGVO			ORNE AVAL		
EAU										
Abonnement	39	39	33,17	33,17	47,9669	47,9669	47,9669	39	39	39
Consommation (part communale)	1,62	1,62	2,73	2,73	1,20	1,20	1,20	1,62	1,62	1,62
Consommation (part distrib)										
Consommation eau potable *	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40
Performance réseau Eau Potable *	0,0468	0,0468	0,09840	0,09840	0,7680	0,07680	0,07680	0,0468	0,0468	0,0468
Préservation des ressources *	0,15	0,15	0,20	0,20	0,107	0,107	0,107	0,15	0,15	0,15
ASSAINISSEMENT										
Abonnement	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Redevance ORNE AVAL	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86
Performance réseau Assainissement *	0,1748	0,1748	0,1748	0,1748	0,1748	0,1748	0,1748	0,1748	0,1748	0,1748
Facture 120 m3 H.T	<u>589,19</u>	<u>589,19</u>	<u>728,75</u>	<u>728,75</u>	<u>546,19</u>	<u>546,19</u>	<u>546,19</u>	<u>589,19</u>	<u>589,19</u>	<u>589,19</u>
* AERM (Agence de l'Eau Rhin Meuse)										

* AERM (Agence de l'Eau Rhin Meuse)

Annexe 7. Evolution des prix TTC en assainissement et eau potable pour 1m³



⇒ Il existe une forte variabilité territoriale : 80 % de la population bénéficie d'un prix de l'eau potable compris entre 1,73 €/m³ et 3.01 €/m³ et d'un prix de l'assainissement collectif compris entre 1,51 €/m³ et 3,41 €/m³. (Source EauFrance : Rapport_Sispea_2024_VF_286220de7d)

*Prix TTC assainissement comprend : redevance assainissement + modernisation des réseaux + TVA à 10 %

Prix TTC eau potable comprend : redevance eau potable + abonnement + préservation des ressources + pollution domestique + TVA à 5,5%

Annexe 8. Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Édition mars 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres ont disparu. Ceci pour renforcer le principe "pollueur-payeur" et équilibrer les contributions des redevables.

LE SAVIEZ-VOUS ?

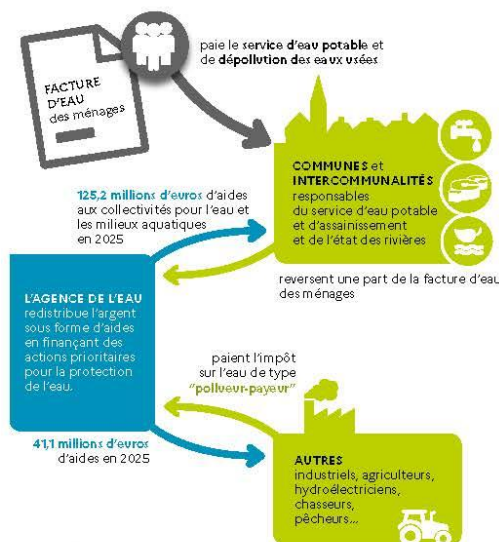
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse au 1^{er} janvier 2024 est de **4,41 euros TTC par m³**.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/carte-interactive



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

Édition mars 2026

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 149,02 millions d'euros dont plus de 104,31 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2025

L'année 2025 marque la première année du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2025-2030 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2025...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques (dont agriculture biologique, préservation de l'herbe)

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

61 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse sont **consacrés au changement climatique en 2025** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Des projets sont portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

2 474 projets ont été financés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour un montant de plus de 167,3 millions d'euros d'aides, dont 25,5 millions d'euros en déclinaison des mesures du plan Eau.

CONTRAT "EAU & CLIMAT"

Dans le cadre de sa politique au plus près des territoires, l'agence de l'eau renforce une approche territoriale en collaboration avec les acteurs et élus locaux. L'objectif : promouvoir un bon état des eaux et faire émerger des projets prioritaires alignés sur les objectifs environnementaux.

17 nouveaux contrats « Eau et Climat » ont été signés au cours de la 1^{ère} année du 12^e Programme d'intervention (2025-2030) portant à 64 le nombre total de contrats « Eau et Climat » approuvés depuis 2019, soit 58,9 % de la superficie du bassin Rhin-Meuse.

Ce partenariat territorial et multithématiques a permis la contractualisation en 2025 de 4 contrats industriels et 13 nouveaux contrats territoriaux pour accélérer la mise en œuvre d'actions en réponse aux enjeux « eau ».

Les contrats 2025 représentent 115,2 millions d'euros d'aides potentielles sur les années 2025-2028 pour un montant estimé de travaux sur le territoire Rhin-Meuse de 328,5 millions d'euros.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozéneulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité  de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

COMPRENDRE, APPRENDRE, AGIR POUR L'EAU : DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

Le site des agences de l'eau vous met à disposition un ensemble de ressources à la fois pédagogiques et pratiques : infographies, podcasts, vidéos, articles... Tous ces supports ont pour objectif d'apporter une information accessible et transparente sur les enjeux de l'eau, la fiscalité de l'eau, les bonnes pratiques...

En savoir plus : <https://lc.cx/RessourcesAgences>



TOUT COMPRENDRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

Pour accompagner la réforme de 2025 et dans un souci de pédagogie, une foire aux questions, structurée par grandes thématiques, vous est proposée sur le site des agences de l'eau.

En savoir plus : <https://lc.cx/Redevances>